

LA DÉFENSE DE L'INTELLIGENCE

Le cinéma gangrène notre jeunesse. Il obnubile la conscience, énerve la sensibilité, déprave la volonté de ceux qui demain seront le peuple. Il s'acharne surtout à l'intelligence. Les ravages intellectuels du cinéma ont une telle ampleur que, si les autorités n'appliquent point les remèdes urgents, il aura vite annihilé l'oeuvre de l'école.

Les théâtres de vues animées sont de perfides écoles du soir. Le pédagogue use sa vie à former l'intelligence de la jeune génération; il s'efforce de lui montrer le rôle de l'idée et de lui inculquer le culte de l'idéal. En une représentation, le cinéma vient défaire ce travail délicat. Principes justes, raisonnements droits, noblesse de la culture, valeur de l'éducation, à tout cela, le film, en son langage imagé si persuasif pour la jeunesse, oppose l'influence de la force triomphante, les prouesses de l'escroquerie adulée, les succès de la rusticité satisfaite, les hauts faits de la pègre dominatrice.

Et la tâche de l'éducateur finit par ressembler singulièrement à celle de Pénélope. L'intelligence de la jeunesse, habituée au cinéma, perd de son acuité. Sa curiosité s'amointrit ou se ravale. L'éphèbe transpose dans la vie intellectuelle, la loi du moindre effort. Qu'attendre d'une génération au cerveau de cellulose? Voilà une question qui navre prêtres, éducateurs, pères de famille. En leur inquiétude, ils se rendent compte qu'il est une besogne pressante: c'est d'organiser, contre le cinéma, l'irréductible défense de l'intelligence.

LE PROBLÈME NATIONAL

Ce problème, les Canadiens français ne sont pas libres de le poser à leur guise. Il se pose à eux avec des données impératives. Les Canadiens français ne sont point d'une race en formation, type ethnique en voie de surgir d'éléments en fusion. Dès 1760, et même avant cette date, leurs traits nationaux sont fixés. Originaires de France et des pays de France les plus français, par le sang ils sont de race française, singulièrement homogène. Dès 1663, Louis XIV leur avait donné les institutions juridiques et politiques d'une province de France, plus autonome que les provinces intérieures du royaume.

Ce que le sang et la volonté du roi avaient déterminé, la volonté des ancêtres le maintint et le développa. Mis en demeure d'évoluer vers une autre culture et vers un autre type ethnique, et dès le lendemain du traité de Paris, ils s'y refusèrent péremptoirement. Leur résistance à la Proclamation royale de 1763, comme aux instructions de Sir James Murray, leur valut l'émancipation de 1774 qui entraîna celle de 1791. Une autre résistance au coup de force de 1841 leur valut l'émancipation plus complète de 1842, puis celle de 1848 qui, à son tour, prépara l'autonomie de 1867. A chacune de ces étapes, la volonté des ancêtres n'a fait que prolonger inflexiblement la même ligne droite. A chaque effort de la volonté hostile, elle a décidé d'opposer une consécration nouvelle de son droit. La loi positive, les constitutions politique, expression solennelle de la volonté nationale, ont confirmé progressivement la loi du sang, jusqu'au jour où les Canadiens français figurèrent au pacte fédératif,

non pas comme une nationalité inférieure ou sujette, mais comme une nationalité libre, contractant à droits égaux avec son associé politique. Que les Canadiens français n'oublient donc pas ce qu'à bon droit ils reprochent aux étrangers d'oublier si facilement: ils ne sont pas une nationalité en voie de se découvrir, non plus qu'une nationalité tolérée, ayant à conquérir de toutes pièces son droit de vivre; leur nationalité n'est pas seulement un fait ethnique; elle est un fait juridique et politique, maintes fois reconnu et consacré par les autorités du pays et par le gouvernement de l'empire.

Voilà pourquoi, aujourd'hui même, l'antique volonté continue de se dresser contre toute volonté hostile. L'effroyable dispersion a pu affaiblir la cohésion de la nationalité sans en briser le ressort profond. Fait caractéristique: en quelque lieu du Canada ou des Etats-Unis que le vent ait emporté les émigrés canadiens-français, et quel qu'y soit leur isolement, nulle part leur démission nationale n'est absolue. Partout où ils se retrouvent groupés autour d'une église, le clocher qui est d'abord un signe de foi, l'est aussi d'un irrédentisme.

Cette invariable attitude depuis trois siècles porte en soi-même sa signification. Les Canadiens français ne peuvent faire qu'ils ne soient Canadiens français; le problème national, ils ne le peuvent résoudre qu'en dépendance de cette donnée fondamentale.

Reconstituer et défendre leur intégrité française demeure donc, en cet ordre, le premier de leurs devoirs. *L'Action française* le disait dès 1921, par la plume de son directeur: « Notre doctrine, elle peut tenir toute entière en cette brève formule: reconstituer la plénitude de notre vie française. Nous voulons retrouver, ressaisir, dans son intégrité, le type ethnique qu'avait laissé ici la

France et qu'avaient modelé cent cinquante ans d'histoire... Ce type, nous voulons l'émonder de ses végétations étrangères, développer, avec intensité, sa culture originelle, lui rattacher les vertus nouvelles acquises depuis la conquête, le maintenir surtout en contact intime avec les sources vives de son passé, pour ensuite le laisser aller de sa vie personnelle et régulière. » Et sur quoi se fonde tout d'abord cette première solution du problème national? L'abbé Groulx ajoutait tout de suite: « Et c'est ce type français rigoureusement caractérisé, dépendant d'une histoire et d'une géographie, ayant ses hérédités ethniques et psychologiques, c'est ce type que nous voulons continuer, sur lequel nous appuyons l'espérance de notre avenir, parce qu'un peuple, comme tout être qui grandit, ne peut développer que ce qui est en soi, que les puissances dont il a le germe vivant. » ¹



Contre qui défendre cette intégrité ethnique? Nous répondons d'un mot: contre le colonialisme moral. Nous appelons de ce mot toute influence indue subie par un peuple, consciemment ou inconsciemment, et qui, pour être inséparable du colonialisme politique, peut se faire sentir sans lui. Le colonialisme, péril des peuples jeunes, a ceci de destructeur pour l'âme nationale qu'au lieu de lui laisser sa vie propre, il l'incline au plagiat. Le colon moral copie qui le colonise, laisse introduire dans son âme des éléments inassimilables, autant dire des poisons. Les Canadiens français tiennent-ils à l'intégrité de leur personnalité nationale? Si oui, ils doivent résister à toute forme de colonialisme, qu'elle leur vienne de

¹ Abbé Groulx: *Dix ans d'Action française*, pp. 125-126.

France, des Etats-Unis, d'Angleterre ou du Canada anglais.

Contre le colonialisme français, l'*Action française* a constamment revendiqué l'autonomie de notre vie intellectuelle. Que la France soit « l'éducatrice immortelle de nos pensées », mais que l'éducatrice nous forme sans nous asservir.² Contre le colonialisme américain qui s'attaque à nous par les formes les plus détestables de la civilisation de nos voisins : cinéma, magazines, journal jaune, moeurs débraillées, et plus encore peut-être par une pénétration économique immodérée, nous n'avons cessé de mettre en garde l'âme et le pays canadiens-français. Au colonialisme anglais et anglo-canadien, plus dangereux parce qu'agissant de plus près, nous avons réservé nos dénonciations les plus persévérantes. Le mois prochain, nous rappellerons nos attitudes sur le bilinguisme officiel, le bilinguisme scolaire, le bilinguisme commercial, nos efforts pour *refranciser* le visage du Québec, arracher de toute façon, l'âme nationale à la sujétion illégitime du conquérant.

Du colonialisme anglo-canadien, une nouvelle forme a paru en ces derniers temps qui appelle une expresse mise en garde. Plus subtile peut-être que toutes les autres, brouillant erreurs et vérités, portant le masque de grands mots, elle ne laisse pas de séduire de bons esprits. Au nom de la « réconciliation des races » et de « l'unité nationale », l'on exhorte les Canadiens, mais surtout les Canadiens français, à se dépouiller de leur provincialisme, de leur sentiment de race, pour n'être

² Dix ans d'*Action française*. Voir : les chap. *Une action intellectuelle, Notre doctrine, Pour l'Action française, Si Dollard revenait...* Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet, lorsque nous nous occuperons spécialement du « Problème intellectuel au Canada français ».

plus que des « Canadiens tout court ». Pour quelques-uns qui le pensent tout haut, l'attachement à sa province et à sa nationalité ne serait plus qu'étroitesse de sentiments et d'idées. Quelques autres qui n'osent aller si loin, établissent pourtant des hiérarchies d'idées et de devoirs où l'unité nationale et les droits des provinces et des nationalités n'apparaissent plus comme des choses corrélatives, mais sujettes à s'opposer.

On ne saurait méconnaître plus étrangement les origines et les principes mêmes de la Confédération canadienne. C'est la nature de leur fin, mais aussi la nature des accords acceptés en vue de cette fin qui spécifient les sociétés humaines ou politiques. Or, ce que l'on oublie totalement en l'espèce, c'est que, par le caractère même des accords conclus en 1864, ce n'est pas un Etat unitaire qui fut fondé au Canada, mais un Etat fédéral. Ce n'étaient pas des citoyens, des individus qui se fédéraient, et pour le bien temporel d'individus; c'étaient des provinces et des nationalités et pour leur propre bien de provinces et de nationalités. Il n'est que de lire, pour s'en assurer, le préambule de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*: « Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une Union pour ne former qu'une seule et même Puissance. . . Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces. . . » Voilà qui est assez explicite. Mais que dit encore l'article 5^o de la même constitution? « Le Canada sera divisé en quatre provinces, dénommées: Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, et Nouveau-Brunswick. »

Ce nouveau texte est particulièrement significatif. Alors que dans le préambule, le Québec, uni politique-

ment à l'Ontario depuis 1841, figurait avec celui-ci sous le titre de « province du Canada », cette fois, de par la volonté du législateur, le Québec recouvre sa personnalité et entre dans la Confédération comme partie composante distincte.

Qu'on lise jusqu'au bout le détail des accords: l'on verra que ce ne sont pas seulement quatre provinces, mais deux races ou nationalités, qui, il y a soixante ans, se fédéraient. Elles se fédéraient, elles ne se fusionnaient pas. Qu'était-ce que la nature même de l'Union qu'on voulait expressément fédérative? Et qu'était-ce encore que les articles spéciaux pour l'établissement du bilinguisme officiel et pour la protection des minorités, sinon une volonté nettement opposée à la fusion des provinces et des nationalités?

Provinces et nationalités contractantes se fédéraient, sans doute, en vue d'un bien commun, mais aussi en vue de leur bien particulier. Qu'on en revienne toujours aux accords de 1864-67. L'Etat fédéral n'y apparaît nullement comme un Etat à pouvoirs ou à juridiction illimités. Il n'a charge ni droit de tout gouverner en ce pays; de vastes intérêts lui échappent dont la garde est réservée aux Etats provinciaux. Et ces intérêts sur lesquels il n'exerce tout au plus qu'une juridiction médiate, qu'on y regarde de près, ce sont ceux-là mêmes qui ont un caractère proprement national.

A vrai dire, l'Etat fédéral n'exerce de juridiction immédiate que sur les intérêts économiques généraux du pays. Et encore, dans la pratique, ces intérêts généraux, est-il obligé, pour ainsi dire, de les *provincialiser*. Qu'il s'agisse de subventions budgétaires, de fonctions d'Etat, de travaux publics: répartitions de portefeuilles de ministres ou d'autres emplois civils, constructions de che-

mins de fer, creusages de ports et de canaux, l'Etat fédéral doit tenir compte des droits et des exigences des provinces, tellement il est, au premier chef, une association de provinces. Il est cela et rien d'autre. Tout comme la société civile a pour fin de suppléer l'insuffisance des individus et des familles, l'Etat fédéral a pour fin de suppléer l'insuffisance des nationalités et des provinces.

Vérité capitale, car la fin de l'Etat fédéral est la mesure de ses droits. Il n'a pas à se substituer aux provinces et aux nationalités, encore moins à les contrarier ou à les détruire, sous prétexte de se fortifier. Il n'a de droits que pour remplir ses devoirs. Et ses devoirs, ceux qui lui incombent, comme à tout Etat, ce n'est pas tant de promouvoir la prospérité générale, objet de sa mission secondaire, c'est, à raison même de sa mission principale, de maintenir la paix du pays par la protection et la juste détermination des droits des associés : provinces et groupes ethniques.

Dire, par conséquent, que « l'unité nationale passe avant la langue et les droits particuliers de chaque groupe ethnique », c'est employer une formule suspecte, sinon objectivement fautive. C'est présenter, comme pouvant s'opposer l'un à l'autre, ce qui est dans le rapport d'un élément constitutif à la chose constituée. L'unité nationale de la Confédération canadienne se fonde précisément sur le respect de la langue et des droits des deux nationalités contractantes. Cette unité ne saurait exister contre ces droits ou malgré ces droits. Sans doute, le cas peut être prévu, cas d'une guerre ou d'une menace de guerre extérieure par exemple, où le bien commun de la Confédération, c'est-à-dire l'intérêt général — qui n'est pas tout à fait la même chose que l'unité nationale — pourrait imposer à une nationalité, non pas de re-

noncer à son droit, mais d'en ajourner la revendication. D'autres cas se peuvent-ils présenter, obligeant à d'aussi rigoureux sacrifices? Il faudrait un esprit bien fantaisiste pour les imaginer. Car nous présumons que nul ne veut d'une « unité nationale » qui ne serait que le triomphe des plus mauvaises passions, et dont les Canadiens français feraient tous les frais.

Non, il faut en prendre son parti : l'unité nationale ne peut être absolue au Canada ; elle ne peut être que relative. L'on oublie trop qu'en 1867 les Pères de la Confédération n'ont pas fondé une nation et qu'il n'était pas en leur pouvoir de le faire. Une nation ne se constitue pas par décret parlementaire ou politique ; elle est le fruit de causes multiples où les autorités politiques n'ont que peu de chose à voir.³

³ Si l'on veut qu'aujourd'hui le Canada ait quelques éléments constitutifs de la nation, il faut avouer qu'il n'en possède que les moindres. Philosophes et juristes s'entendent assez peu sur la nature des éléments constitutifs de la nation et sur leur ordre d'importance. Qu'il faille néanmoins assigner le premier rang à l'unité de sang, de langue, d'histoire et de traditions, il ne semble pas qu'on en puisse douter. Mais l'on voit de là que si le Canada possède aujourd'hui quelques éléments de la nation, il n'en possède que les moindres : ceux qui proviennent d'intérêts économiques convergents ou d'une longue vie en commun.

L'on serait malvenu de nous opposer ici l'exemple des Etats-Unis. A la naissance de la fédération américaine, nous trouvons une coalition de colonies contre la métropole, luttant pour ce qu'elles estiment une condition de liberté et de vie. Nos voisins trouvaient donc, au début de leur union politique, ce puissant stimulant : la lutte contre l'oppression étrangère, le partage en commun de graves périls et de grandes souffrances, qui, plus que toute autre cause, au dire des philosophes, éveillent et fortifient la conscience d'une nation.

Rien de tel au Canada en 1867. Le Haut et le Bas-Canada s'orientent vers une nouvelle fédération parceque l'un et l'autre ne trouvent plus tolérable leur union politique de 1841. Les provinces du Golfe adhèrent au projet fédératif, pour de simples motifs d'ordre économique ou politique ; et si la crainte des Etats-

De par la volonté du législateur de 1864-67, l'unité nationale au Canada ne va point sans le maintien de la dualité ethnique et de la diversité provinciale. Vouloir une unité plus complète, ce peut être l'affaire des Anglo-Canadiens, ce ne peut être l'affaire des Canadiens français; c'est repousser le principe même de l'Etat fédérateur pour revenir à la thèse des pires ennemis de notre race en 1864, à la thèse de l'Etat unitaire, niveleur de toutes les frontières et de toutes les diversités ethniques. Pour parler correctement, il faudrait même bannir, une fois pour toutes, de notre langage, ce terme d'« unité nationale » qui implique une fusion d'éléments à laquelle répugne une fédération politique comme celle des provinces canadiennes. L'expression « union nationale », plus conforme à la réalité des choses, devrait nous suffire.

Tout aussi suspect ce terme de « Canadien tout court » qu'on essaie de mettre en circulation. Que serait-ce

Unis entre pour quelque chose dans leur adhésion, elle n'est pas la crainte d'un péril prochain.

Quand plus tard naquirent les provinces de l'Ouest, il n'en fut point comme dans les nouveaux Etats de la république voisine qui les pénétra, dès leur naissance, de l'esprit de la nation américaine. Dans les nouvelles provinces de la Puissance, rien ne put canadianiser, parce que la vertu *canadianisante* n'existait pas. Ce n'est pas l'esprit canadien qu'on leur exporta, mais l'esprit de Toronto, esprit d'exclusivisme et de division. De l'Ouest, l'on voulut faire non un prolongement du Canada, mais un prolongement de l'Ontario.

Un seul élément vraiment canadien, respectueux de l'esprit fédéral, s'y trouvait, implanté au sol, sans autre patrie d'origine que le Canada. Cet élément aurait pu canadianiser, mais loin de le laisser faire, c'est contre lui que l'esprit de Toronto dirigea et dirige encore toute sa puissance d'assimilation.

De cette analyse, un corollaire se dégage: la nationalité canadienne-française est, de tous les groupes ethniques du Canada, celui qui possède le mieux les éléments constitutifs de la nationalité et qui a subi les périls et les chocs qui éveillent et fortifient la conscience nationale.

qu'un « Canadien tout court » au sens national du mot? Serait-ce un Canadien ni anglais ni français, ou mi-anglais et mi-français? Car, enfin, il faut choisir et parler de choses concrètes. Si l'on veut une sorte d'uniformité linguistique et ethnique, au profit ou au détriment de quelle race veut-on qu'elle s'accomplisse? De la race anglaise ou de la race française? Le rôle de dupes qu'on nous réserve en cette évolution est par trop visible pour qu'il soit nécessaire de répondre.

Voudrait-on d'une uniformité où chacune des deux races ferait sa part de sacrifices, pour aboutir à un type ethnique nouveau, ni anglais ni français, ou moitié l'un et moitié l'autre? C'est alors l'utopie grotesque d'une nation hybride traversant, avant de se constituer, l'étape interminable du *melting pot* et du jargon; ou c'est l'hypothèse chimérique d'un peuple de 10 à 20 millions d'âmes demain, parlant également bien deux langues et s'appropriant également deux cultures: monstre psychologique et historique.

De quelque côté qu'on la retourne, cette expression de « Canadien tout court » se révèle comme un non-sens ou ne souffre de sens que dans son acception politique. — Et alors le « Canadien tout court », n'est point le Canadien ni anglais ni français; c'est le Canadien ou anglais ou français, adhérant loyalement aux principes de 1864, travaillant à l'union nationale, mais dans le respect des diversités provinciales et ethniques. Les Canadiens français qui incarnent en ce pays le plus vigoureux des particularismes, fait de leurs croyances, de leur langue, de leurs lois, de leurs traditions et de leur plus longue histoire, ne doivent pas souffrir qu'on leur change le caractère de leur alliance avec l'autre race. Au lieu donc de se dissoudre graduellement dans le *melting pot* du « Ca-

nadianisme tout court », ils se doivent d'user de leur droit naturel et constitutionnel pour préserver, dans son intégrité, leur personnalité nationale. Pas même, sous le prétexte de l' « unité nationale », ils ne doivent devenir les colons moraux du Canada anglais.

* * *

Cette personnalité nationale, nous avons soutenu, dans notre enquête de 1922,⁴ qu'elle pouvait entretenir l'espoir de s'élever un jour jusqu'au caractère juridique de l'Etat indépendant. Dans un pays où l'empirisme routinier règne en maître et où l'on a surtout peur d'aborder les problèmes en face, il était fatal que cette directive provoquât quelque émotion. Non moins fatal qu'on dénaturât notre dessein et notre pensée.

Ces critiques ou ces objections nous vinrent parfois d'amis et de patriotes sincères qui, apercevant à la réalisation de notre programme d'avenir, tant de périls et tant d'obstacles, l'estiment dangereux et chimérique.— Les critiques nous vinrent surtout des fédéralistes recuits, pour qui l'oeuvre des illustres « Pères », dernier mot de la sagesse politique, a les promesses de la pérennité. — Et nous retrouvons là, du même coup, les attardés de l'immobilité historique, incapables de prévoir les poussées de la vie, et qui n'imaginent l'avenir que dans les cadres figés du présent.

Chose remarquable : aucun de ces groupes d'opposants n'a songé à nous offrir des assurances sur la durée de la Confédération canadienne. Aucun n'a pu ou n'a voulu

⁴ Cette enquête, il ne peut être question de la résumer convenablement en ces quelques pages. Nous rappelons que, mise en volume, sous ce titre : *Notre avenir politique*, elle est en vente à la Librairie d'Action française.

se donner la peine de ruiner la vérité de fait où se fonde l'opportunité, nous dirions même l'urgence de notre programme d'avenir, et qui est la précarité de l'état politique actuel. Et pourtant cela seul importe en ce débat. Les craquements de l'édifice fédéral provoquèrent notre enquête de 1922. Les mêmes symptômes ne nous imposent-ils pas, après cinq ans, de revenir aux mêmes directives? Quelles furent en effet, depuis cette date, les gains de la Confédération canadienne en solidité? Dans cet Etat qui ne voulut jamais être qu'un consortium d'intérêts économiques, les intérêts économiques convergent de moins en moins. La circulation des échanges ne va qu'à grand'peine d'une extrémité à l'autre; l'est et l'ouest se sentent même isolés du centre; et la vie économique ne peut plus s'articuler à travers cette longue distance, qu'au prix de privilèges coûteux et de lois artificielles.

Pour neutraliser ces forges centrifuges, le sentiment national fournit-il au moins quelque secours? Entre les deux races fondatrices de la Confédération canadienne, que vaut l'entente à l'heure actuelle? Ici-même, aux portes du Québec, 300,000 Canadiens français ne peuvent obtenir d'enseigner convenablement leur langue dans leurs écoles élémentaires. Et si, dans la concession de ses terres à l'Alberta, l'on parle d'insérer une garantie en faveur des écoles séparées, cette simple proposition donne la peur au parlement fédéral et menace de mettre en feu tout le pays. Le sentiment national existe si peu, ou de façon si inconsistante, qu'il ne trouve pas encore à s'exprimer dans un drapeau proprement canadien. Sur notre Légation à Washington, où nous faisons acte d'Etat indépendant, nous n'avons point de drapeau vraiment à nous que nous y puissions arborer.

En saine prudence, convient-il de négliger la leçon de pareils faits? Aussi longtemps que la Confédération canadienne restera la construction politique branlante qu'elle est aujourd'hui, les Canadiens français auront le devoir de s'inquiéter de leur avenir. Et ce devoir impose autre chose que le laisser-faire ou l'attente paresseuse des événements.

* * *

Il ne sied donc pas de s'armer à tout propos de l'épithète de « nationaliste outrancier ». « Nous ne voulons rien détruire, non plus que blesser aucun devoir » disions-nous en 1922.⁵ Nous ne posons point la nation au-dessus de tout ni n'en faisons la règle du droit et de la morale. La nation n'est pas tout. A côté de son droit, il y a le droit des autres. Et les autres, pour nous, ce sont les races et les provinces avec qui, aussi longtemps que nous serons en confédération, nous devons collaborer pour l'obtention des grandes fins communes de l'Etat canadien. Au-dessus de toutes les nations, il y a la justice divine qui veut, dans le monde universel, l'ordre et la tranquillité. Mais nous posons la nation dans le cadre de ses droits naturels et politiques et nous demandons, que, dans ce cadre, et en prévision du désarroi prochain, liberté lui soit laissée de ne pas asseoir son avenir « à l'ombre d'une muraille en ruine ». ⁶ Peu importe que l'écrasement ne se doive produire que dans cinquante ou soixante-quinze ans. La prévoyance d'un peuple doit être plus longue que celle d'un individu. L'abbé Arthur Robert était justifiable d'écrire en 1922: « Les Cana-

⁵ *Notre avenir politique*, p. 5.

⁶ *Notre avenir politique*, p. 249.

diens français qui doutent de la durée du lien britannique et du maintien de la Confédération, peuvent donc, en toute sécurité, se préparer à faire un profitable usage d'une complète indépendance. Le droit naturel et la philosophie catholique les justifient d'agir ainsi.»⁷

Faut-il répondre, après cela, à ceux qui nous reprochent d'enfermer la race canadienne-française dans la *réserve* du Québec? Lors de notre enquête de 1922, à dessein nous laissâmes imprécises les limites du futur Etat français. Rien ne prouve mieux, devrait-il sembler, que nous n'entendons pas travailler pour un avenir immédiat, ni surtout tailler cet avenir dans l'abstrait ou la chimère. La géographie d'un pays neuf reste sujette à tant d'aléas. Il existe pourtant des indications certaines sur le point où se fera la rupture de la Confédération. Il en est d'autres non moins sûres sur le territoire promis à l'expansion de la race canadienne-française, pour peu que dans le Canada oriental elle continue normalement ses pacifiques conquêtes. Ces précisions doivent nous suffire.

Que nos compatriotes de l'ouest ne nous reprochent plus de les abandonner à leur sort. Quoi qu'il advienne, la nationalité canadienne-française sera toujours pour nous l'ensemble des groupes que lient le même sang et la même histoire et qui se doivent, à ce titre, mutuelle assistance. Nous n'abandonnons rien ni personne. Si la Confédération subsiste et qu'elle s'achemine vers un esprit conforme à ses origines et à ses principes, nous dirons: tant mieux! Et nous ne ferons rien pour empêcher qu'il n'en soit ainsi. Mais, en prévision d'une rupture qui nous paraît inévitable, ou, du moins fortement

⁷ *Notre avenir politique*, p. 71.

probable, nous prenons nos précautions, cherchant et montrant ce que demain pourrait être.

* * *

Voilà bien notre ultime solution du problème national, le programme d'avenir que nous proposons de nouveau à nos compatriotes. Ce programme est-il chimérique? En quoi le serait-il plus que le rêve des fédéralistes, se fiant à la pérennité d'un Etat politique dont chaque jour démontre la précarité croissante? Nous ne sommes point des idéalistes absolus, ne tenant nul compte des réalités politiques et géographiques de l'Amérique du Nord. Un Etat colossal, nous le savons, se dresse à nos frontières, bénéficiaire d'une situation géographique exceptionnelle: sans voisin pour le contenir ou l'inquiéter. La puissance américaine ne peut être atteinte qu'au loin, dans son commerce, l'une de ses parties vitales. Tout son danger est à l'intérieur, mais il est grand. L'effroyable et rapide dissolution de ses familles rongées par le divorce, l'athéisme et l'amoralisme de ses masses, les insuffisances de ses réactions spirituelles, sont des garanties plutôt faibles contre le désordre et la décomposition sociale.

Notre programme d'avenir n'est-il enfin qu'un rêve d'étroit patriotisme? D'un côté, des fédéralistes voués au maintien d'un Etat, qui n'est plus qu'un simple conglomérat d'intérêts économiques, et, tout au plus, une expression politique aussi fragile que vaste. De l'autre, des hommes attachés d'abord à la survivance d'une nationalité latine et catholique, nationalité petite et faible, ils ne l'ignorent point, mais favorisée d'une sublime vocation apostolique, et destinée à s'en acquitter d'autant mieux, qu'avec ses vertus natives, elle gardera son âme plus libre.

Ce sont là les deux programmes. Que l'on juge entre les deux.

L'ACTION FRANÇAISE.

LA NATION.

Une nation est une société politique historiquement constituée par une certaine communauté d'origine, de langue, de traditions, d'aspirations, d'intérêts, et animée de sentiments communs résultant de la vie collective.

1. La langue est le premier signe de la nationalité. Un peuple sans une langue nationale n'est qu'une moitié de nation. Une nation doit garder sa langue plus soigneusement que son territoire. C'est sa plus solide forteresse et son plus solide rempart. La langue est l'âme de la nation; c'est le génie du peuple; ce sont ses croyances, ses traditions, les formes de son esprit et de son cœur qu'elle conserve, qu'elle incarne et qui survivent en elle. Elle est la clef de son histoire, de sa psychologie, de sa littérature.

2. Pour former une nation, il ne suffit pas d'avoir la même origine et de parler la même langue; il faut avoir vécu longtemps de la même vie, s'être serrés les uns contre les autres dans la bonne et la mauvaise fortune, posséder des souvenirs communs de malheur et de gloire, et nourrir pour l'avenir les mêmes ambitions et les mêmes espérances.

3. Il ne faut pas confondre la nation avec la race: celle-ci est un produit physiologique dû aux influences extérieures, une variété de l'espèce humaine fixée par l'hérédité; tandis que la nation est un résultat intellectuel et moral. Deux choses constituent la nation: la possession en commun d'un héritage de souvenirs, de gloire, de traditions; puis la volonté de vivre ensemble, de continuer à faire valoir ce capital social qu'on a reçu des aïeux.

Si la nation possède un territoire à elle, si elle jouit de son indépendance politique, et conserve ainsi son unité et sa personnalité morale à travers les siècles, les générations et les événements qui se succèdent, elle constitue une patrie.

4. Notons qu'une nation peut être partagée entre divers Etats sans disparaître; par exemple, la nation polonaise; inversement des nations diverses peuvent être réunies sous des lois communes et former un seul Etat, comme on l'observe dans l'empire d'Autriche, Allemands, Tchèques, Magyars, Polonais, etc., reconnaissent également la loi autrichienne, sans qu'aucune de ces nationalités ait consenti à se fondre entièrement avec les nationalités voisines. Elles n'ont réellement ni une même âme, ni les mêmes aspirations, ni les mêmes souvenirs. (Ch. Lahr, S. J., *Cours de philosophie* (23e éd.), t. II, pp. 217-218).

CONTRE LE CINÉMA, TOUS

Le Père Papin-Archambault vient d'écrire un tract contre le cinéma meurtrier; et il l'adresse aux parents chrétiens qu'il engage fortement à sauver leurs enfants.¹ Nous avons déjà « Le cinéma corrupteur, ses ravages, leurs causes, remèdes nécessaires. » Nous le tenions de cet excellent avocat Euclide Lefebvre, mort bien jeune à Ville-Marie, mais vivant toujours dans le coeur de ceux qui se préoccupent des oeuvres sociales, religieuses ou nationales. Une catastrophe qui a coûté la vie à soixante-dix-sept enfants force un autre apôtre, notre infatigable ouvrier de toutes les grandes causes, à prendre la plume tombée des mains de Lefebvre pour montrer, à la lueur d'un sinistre incendie, la nécessité de formuler les résolutions énergiques qui sauveront l'âme et le corps des jeunes générations.

Le cinéma, à l'heure actuelle dans la province de Québec, est un danger qu'il faut conjurer à tout prix. Il est une injure continuelle à l'hygiène dans une foule de salles, surchauffées l'hiver, et rafraîchies l'été par des éventails électriques qui soulèvent les microbes empoisonneurs de tant de poitrines humaines. Que dire de la fatigue du système nerveux?

Le juge Lacroix nous communique les fruits de sa riche expérience: « J'ai vu des enfants sortir du cinéma les paumes de leurs petites mains complètement mouillées par la transpiration. Ceci était dû à la grande tension nerveuse qu'ils avaient subie. » (P. 5.)

¹ Tract N. 91, R. P. Archambault, S. J., *Parents chrétiens, sauvez vos enfants du cinéma meurtrier*. Oeuvre des tracts, Montréal.

Mais le péril des âmes est plus grand encore. Tandis que les journaux jaunes abêtissent le peuple en lui façonnant un cerveau de papier, les cinémas ruinent chez l'enfant l'oeuvre de l'école. L'enfant qui fréquente le cinéma devient incapable de l'effort soutenu et constant qui lui permettrait de cultiver un peu son esprit. En vain le professeur s'évertue à expliquer les matières de l'enseignement primaire, l'enfant suit le policier ou le voleur de la dernière « petite vue » ; et il anticipe la joie de contempler les escapades « d'un chat savant » qu'il trouve plus gentil que les gars autour de lui.

Et la volonté de l'enfant, que devient-elle au cinéma ? Quel bien peut-on retirer à un âge si tendre de la fréquentation de ces antres du vice ? Lisez donc cette page du tract du Père Archambault : « A Québec, on relève 22 scènes instructives et 50 inoffensives ; par contre il y en a 6 antireligieuses, 93 antisociales, 113 contre le bon goût et 448 franchement immorales. A Montréal : 20 seulement inoffensives ou instructives, et 6 antireligieuses, 9 antinationales, 15 contre le bon goût, 10 antisociales, 110 immorales. »

Voici comment se classent les scènes immorales relevées dans les théâtres de Québec : Amour libre, 58 ; concubinage, 3 ; adultère, 6 ; adultère justifié, 4 ; divorce, 5 ; mariage malheureux, 24 ; séduction et tentative de séduction, 28 ; rapt et tentative de rapt, 48 ; mariage ridiculisé, 10 ; passion justifiée, 11 ; mauvaises filles et actrices données comme héroïnes, 28 ; scènes de mauvais lieux, 28 ; scènes de tavernes, 29 ; scènes d'ivrognerie sans but antialcoolique, 28 ; bagarres au revolver, 2 ; meurtres, 59 ; suicides, 8 ; duels, 8 ; vols de grands chemins, 45 ; montrer comment voler, 2 ; montrer comment éviter la justice, 6 ; incendie criminel, 6 ; crimes impunis, 2.

Une nouvelle enquête a été faite à Québec en 1924. On y a examiné 151 vues, soit 98 drames — les vues les plus importantes, — et 53 comédies. Pour les drames, le résultat est le suivant : 68 vues mauvaises (c'est-à-dire environ 70%) ; 17 vues médiocres (soit 17%) ; 13 vues bonnes (soit 13%). Quant à la seconde catégorie, celle des comédies, la situation est un peu meilleure. Sur 53 vues, 18 ont été trouvées mauvaises (soit 34%) ; 21, médiocres (soit 40%), et 14 bonnes (soit 26%). »

Il me semble que ces constatations devraient immédiatement soulever toute la population honnête de la province de Québec :

1o pour exclure des cinémas les enfants jusqu'à l'âge de seize ans, que ces enfants soient accompagnés de leurs parents ou non ;

2o pour fermer sans pitié ces salles obscures et malsaines au moins le jour du Seigneur ;

3o pour supprimer totalement tous les panneaux-réclames qui poussent la jeune génération vers les scènes de violence, de meurtre et d'amour impur sous ses formes les plus abjectes de séductions, de prostitutions, de rapt, d'adultères, de mariages voués au ridicule.

Et que l'on ne dise pas que le dimanche les enfants ne savent plus où prendre leurs ébats. Ouvrons les cours de toutes nos écoles de Montréal. Fondons des patronages pour les filles comme pour les garçons ; et, sous la surveillance d'un instituteur ou d'une institutrice, garçons ou filles développeront leurs forces physiques en plein air ou dans des salles hygiéniques. Leur esprit ne se dispersera pas sur des tableaux insensés ; et leur cœur ne se souillera pas au contact de tous les crimes.

La conclusion du Père Archambault s'impose « Pères et mères de famille, nous vous en supplions au nom de vos intérêts les plus chers! Ne vous laissez pas séduire par ces appâts grossiers que vous tend la juiverie déchristianisante, même si elle emploie, pour vous les présenter, quelques-uns de nos compatriotes, oublieux de leurs traditions et infidèles aux enseignements de l'Eglise. Eloignez, sans hésitez, vos fils et vos filles de ces spectacles dégoûtants qui ruinent leur santé, déforment leur intelligence, corrompent leurs moeurs. »

« Au cinéma, jamais! »

Abbé Philippe PERRIER.

NOUS MÈNE-T-ON À LA XÉNOPHOBIE?

Dans le discours de réception à l'Académie française de Louis Bertrand, nous relevons ce passage: « J'ai quelque peu parcouru le monde et partout je me suis persuadé que plus un pays est envahi par la finance, par l'industrie, par tout le matériel des civilisations étrangères, plus il se dresse contre l'envahisseur dans un effort frénétique de résistance, qui aboutit parfois à la xénophobie la plus farouche. » N'est-ce pas la réaction violente que l'on prépare dans le Québec, par l'établissement de cette féodalité industrielle et financière d'où surgira demain un Sur-Etat économique? Nous ne sommes pas opposés ici au développement des ressources naturelles de la province. Mais à quoi va rimer ce développement, s'il se fait au péril de l'autonomie politique et nationale du Québec? On nous répond que des précautions sont prises. Que valent-elles ces précautions, si elles n'empêchent point des coups de force comme celui du Lac Saint-Jean? Et si les futurs barons se comportent ainsi dès leur entrée dans le pays, quelle sera leur morgue demain quand nos richesses et le labeur de leurs serfs les auront rendus encore plus puissants? Va-t-on comprendre enfin qu'on ne supprime pas un danger par cela seul qu'on le nie ou qu'on dit ne le pas craindre?

L'ŒUVRE DE CHARLES SILVESTRE

Il y a quelques années à peine, Charles Silvestre n'était qu'un tout jeune et charmant provincial, plein de beaux rêves ambitieux, et parfaitement inconnu de la Grand'Ville, qui seule compte, paraît-il. Puis à ce garçon timide, la notoriété vint empressée, fidèle. Aujourd'hui, c'est le grand succès, grâce au prix *Femina* que vient de lui décerner un jury souvent moins bien inspiré. Enfin — rare fortune! — ce romancier catholique a obtenu les suffrages de M. Paul Souday. Il faut qu'il ait bien du talent.

* * *

Charles Silvestre est d'abord un poète rustique. Son Limousin verdoyant, coupé d'eaux frémissantes, où les grasses prairies s'étalent aux pieds de collines semées de bruyères roses; où les troupeaux paissent à l'ombre des châtaigners ronds; où la moindre église villageoise, solide, ramassée sur elle-même, percée de jours étroits, est riche d'un trésor spirituel séculaire; son Limousin, Charles Silvestre, depuis toujours, le contemple d'un regard émerveillé, et d'un coeur attendri.

Aussi ne se lasse-t-il pas d'en célébrer le charme.

Dans son oeuvre, la description tient parfois autant de place que le récit, le paysage, devient un personnage aussi important que l'homme. D'où, dans *Aimée Villard* et dans *Prodige du Coeur*, un mode de composition assez particulier.¹ Non seulement la vie, même intérieure, du

¹ Encore rappelle-t-il peut-être celui de *Maria Chapdelaine* où, les chapitres commencent par une description et finissent par une analyse psychologique. Cf. à ce sujet: L. Dalbis, *Le bouclier canadien-français*.

paysan y est intimement associée à la vie de la terre ; non seulement l'analyse psychologique, le débat moral ne nous font jamais oublier le milieu, l'atmosphère ; mais il arrive, ça et là, que la nature semble empiéter sur l'homme. Le thème rustique semble traité non plus comme un accompagnement, mais pour lui-même avec une complaisance, j'allais dire une minutie amoureuse. Cela nous vaut des pages souvent exquises en soi, mais qui ralentissent le mouvement et qui, trop faciles à détacher, ressemblent plus à de petits poèmes en prose qu'à des chapitres de roman.

Peut-être aussi le Limousin pieux qu'est M. Charles Silvestre fait-il au folk-lore de sa province une part excessive.

Je me suis pour ma part diverti à telles histoires du vieux Jacquier (*Prodige du Coeur*), de la Mère Chabannes (*Belle Sylvie*) ou de Fondbaud le violoneux (*Coeurs paysans*). D'autres cependant m'ont paru languettes, d'un intérêt discutable, et peu compatibles, elles aussi, avec l'unité et le mouvement du récit.

Je n'en reviens pas moins à ce que j'ai dit d'abord : Charles Silvestre est un poète rustique. Les pages abondent qui pourraient en fournir la preuve ; en voici une, au hasard.

« Les pluies cessèrent. A l'horizon, une haute porte blanche s'ouvrit, le beau temps passa. Des jours fins ; ciel vif et froid, tel une blanche fleur des neiges. Les bois dépouillés quittèrent leur aspect sordide, cet air de grande misère qui serre le coeur ; leurs branches devenaient neuves, frottées de lumière, avec des rayons, des gouttes d'or à leurs pointes. L'eau se purifiait, mirant

selon l'heure une étoile, un arc de lune, un rameau de saule. Les gelées du matin faisaient une poussière immaculée et Simon, allant à l'école, s'amusait à briser en marchant les petites glaces enchassées dans les creux de terre durcie et qui éclataient avec un bruit sec. »²

Poète, Silvestre le reste dans sa manière d'inventer et de conter. Il a l'imagination ingénieuse, délicate, et pathétique. Voyez ces quatre histoires.

Dans *Aimée Villard*, la mort, en abattant brutalement le père, risque d'anéantir cette famille où ne restent plus qu'une femme et des enfants. Mais le sang-froid, l'énergie silencieuse, l'intelligence claire, le dévouement d'une adolescente, presque une fillette, vont sauver la maison.

Zabelle Brun (*Coeurs paysans*) connaît une plus terrible épreuve. Docile aux ambitions paternelles, trop sensible peut-être aux galanteries d'un gros homme, elle a méconnu François Pairaud pour Pierre Chantier. Mais Chantier n'est qu'un brutal, un ivrogne, un faiseur malhonnête et malchanceux. Chez celui qui lui avait promis argent et joie, Zabelle trouve la gêne, l'abandon, l'ignominie. Elle pleure d'abord, et se résigne; mais bientôt elle doit se révolter, et son refus de l'infâmie entraînerait sa mort, si, fidèle chien de garde, François Pairaud ne surgissait contre l'agresseur et ne délivrait la victime. Le roman, d'un réalisme âpre et discret, se termine comme un conte de fée.

Et c'est bien un conte de fée que *Belle Sylvie*. Un château dans une riante campagne. Un jeune ménage, élégant, spirituel, délicat, fait pour le bonheur. Soudain, la Révolution, bruyante, brutale, cruelle, et sale. On

² *Prodige du coeur*, p. 37.

vole, on dénonce, on tue. Sylvie connaît la solitude, la misère, le veuvage. Mais elle connaît aussi l'amitié, le dévouement, et un nouvel amour qui, lui ayant sauvé la vie, lui rendra peut-être le bonheur. Ce bonheur sera-t-il possible sans l'oubli du passé, sans ingratitude? Elle n'aura guère à se le demander. Car l'homme à qui elle doit ce retour de fortune comprend bientôt qu'il ne peut rester à ses côtés. Il disparaît, il meurt. Sylvie, redevenue riche et châtelaine, coulera près de son fils des jours tranquilles, sans avoir soupçonné la tragédie muette qui s'est jouée près d'elle et pour elle.

Le petit Simon Lautier ne soupçonne pas davantage qu'il est l'objet et l'enjeu d'un drame (*Prodige du Cœur*). Quel drame cependant!

Le capitaine Lautier est mort à la guerre, laissant derrière lui un tout petit garçon et une femme infidèle. Désir de liberté, pudeur ou remords, — Louise Lautier confie l'enfant à sa belle-soeur Claire. Celle-ci, elle-même veuve de son fiancé, accueille avec une tendresse fervente le fils de son frère. Elle l'élève avec pitié, veillant sur son âme encore plus que sur sa santé. Mais son oeuvre ne risque-t-elle pas d'être caduque? Louise n'a pas abdiqué ses droits maternels: un jour, elle viendra chercher l'enfant... Ce jour-là, Simon n'oubliera-t-il pas et le dévouement de tante Claire, et plus encore ses leçons? Restera-t-il fidèle à la mémoire du soldat, du chrétien que fut son père? ou subira-t-il l'influence d'une mère frivole, l'influence pire encore de l'homme riche sans qui le capitaine Lautier, peut-être, ne serait pas mort?

Après quelles péripéties, et comment se dénoue ce drame familial, je laisse au lecteur le soin et l'émotion

de le découvrir. Je n'ai voulu qu'indiquer la beauté d'un pareil sujet, faire pressentir l'art avec lequel il est traité.

Charmants ou pathétiques par eux-mêmes, ces récits ont un autre mérite : la qualité de leurs personnages, surtout de leurs personnages féminins.³ Les femmes de Charles Silvestre sont toutes honnêtes et courageuses ; mais les unes, plus frêles, inspirent tous les dévouements ; les autres se dévouent jusqu'au sacrifice.

Zabelle Brun a subi son mariage plus qu'elle ne l'a voulu ; elle subit la pauvreté, l'humiliation, les coups ; plutôt que le déshonneur, elle subirait la mort, sans l'intervention de celui qu'elle a déçu naguère et qui, néanmoins, s'est nourri de son souvenir, a vécu pour elle en solitaire, en pauvre, veillant sur elle avec une sollicitude inquiète, prête à tous les sacrifices. Sans doute, qu'elle ait pu méconnaître d'abord un François Pairaud pour un Pierre Chantier, cela nous gêne un peu ; mais de pareilles erreurs ne laissent pas d'être banales ; d'ailleurs, malgré cette faiblesse première, on sent chez cette pauvre fille un tel émoi comprimé, et, malgré son silence, une souffrance si profonde, une révolte si fière, que nous ne lui ménageons ni notre pitié ni notre amitié même.

Sylvie n'agit guère plus. Jeune, jolie, délicate, elle aime, elle se fait aimer, elle est heureuse, elle est digne de l'être. Le malheur venu, d'autres agiront pour elle, lutteront pour elle. Elle ne fera que subir. Du moins, sera-t-elle plus que résignée ; courageuse avec simplicité,

³ C'est pour faire court et simple que je ne dis rien des personnages de second plan, curieux pourtant et vivants, ni même de ce bizarre et généreux François Pairaud, héros de *Coeurs paysans*.

et toujours bonne, douce, gracieuse et belle. Ainsi mérite-elle que d'autres travaillent à refaire pour elle du bonheur. Physionomie délicate, un peu fragile, regard pur, sourire ingénu : un pastel délicieux.

Mais voici Aimée Villard et Claire Lautier. Celles-ci n'attendent rien des autres. Fortes filles de France, elles savent d'instinct que le travail les attend, et la peine, peine du corps, peine du coeur. Pas un instant, elles ne discutent, ne protestent ou ne se dérobent. Des menues tâches journalières, monotones et ingrates, jusqu'aux dévouements faits d'abnégation totale, elles acceptent toutes les exigences de leur destinée. Tout cela, bien entendu, sans phrase, sans complaisance orgueilleuse, comme dans l'ignorance même de leur mérite.

Encore la tâche d'Aimée Villard paraît-elle relativement facile et reçoit-elle son humaine récompense. Celle de Claire Lautier exige une autre vertu. Aimée aborde sa dure vie avec une force incomplète encore, mais toute neuve. Un double deuil, une cruelle déception morale ont meurtri le coeur de Claire. Et voilà que sans espoir personnel, avec la crainte de l'ingratitude probable, au contraire, elle doit défendre non plus seulement un patrimoine matériel mais, de tous les héritages spirituels, le plus précieux et le plus fragile, une âme d'enfant. Pour le salut de cette âme, elle souffrira dans son âme, jusqu'à la mort.

Pastel, disais-je, à propos de Sylvie. Devant Aimée Villard, devant Claire Lautier, je songe aux admirables crayons de nos vieux portraitistes. Sur un fond légèrement teinté, bleu-gris ou vieux rose, le trait est à la fois délicat et ferme ; sa simplicité semble facile, et l'observateur superficiel croit pouvoir ne pas s'arrêter ; mais qui

étudie de plus près quitte ensuite avec peine ce regard, ce sourire où se révèle une âme discrète et profonde.

* * *

M. Silvestre n'avait qu'à poursuivre dans la même voie, pour connaître des succès faciles. Il a voulu plus encore ; et, renonçant pour une fois au roman, il nous apporte, avec *Dans la Lumière du Cloître*, une oeuvre d'inspiration toute nouvelle.

Qu'il soit allé, après tant d'autres, faire retraite en un monastère historique, rien de plus naturel ; mais que, de ce séjour chez les moines, il ait voulu, après tant d'autres, tirer le sujet d'un article et même d'un livre, cela suppose quelque hardiesse. Il s'exposait à des comparaisons d'autant plus redoutables qu'il ne nous apporte pas, lui, le récit émouvant d'une évolution religieuse. Charles Silvestre n'est pas le converti qui nous fait assister au drame de son âme. Il est le chrétien qui, pour une semaine, se rapproche de Dieu. Il pourra nous associer à sa méditation ; ses confidences seront sans fracas comme sans indiscretion.

Il n'en a pas moins gagné la partie, si j'ose me servir ici de ces termes profanes ; et *Dans la Lumière du Cloître* mérite d'avoir connu le grand succès.

Non que tout y soit d'égale valeur. Plusieurs pages, d'ailleurs agréables, semblent y avoir été introduites pour grossir le volume. D'autres, surtout au début, sentent un peu l'effort. Visiblement l'auteur s'applique à être digne de son sujet. Biblique, patristique ou mystique, son érudition est un peu voyante ; sa phrase un peu tendue, trop riche de formules précieuses (« La tradition murmura »... « L'oraison s'allume ».) ou ambitieuses

(« Le lecteur se tient debout sur le déroulement des siècles ») ; des pages entières même ont la perfection fragmentaire et un peu laborieuse de ce que les peintres appellent « le morceau ».

D'ailleurs, et dans le détail même, de vraies beautés rachètent ces imperfections. L'image est souvent d'une double exactitude, matérielle et morale : « La nuit descend. Plus de désirs vers le dehors. Joie de se replier dans le cercle de cette lampe, qui éclaire une table faite pour éclairer les peines et les espérances. Une fleur secrète se déroule et se fortifie. » Ailleurs, sa densité elliptique surprend d'abord mais on en dégage bientôt la vigoureuse richesse : « ...L'acclamation du *Kyrie* qui traversa, d'une soudaine clarté de ciel ouvert, les yeux d'un aveugle de Jéricho. »

Mais il y a mieux encore que cet art minutieux jusque dans l'énergie. Nous retrouvons, plus épanouie, toute la poésie de Charles Silvestre. Des choses, il peint la beauté propre avec un charme plein de fraîcheur ; il les associe à la vie de l'âme avec une émouvante ingénuité. (Lisez, par exemple, *La Branche de Buis* ; tout le chapitre est ravissant.) Et parce que son âme est toute limpidité, toute suavité, il a, mieux que personne peut-être, rendu sensible le charme propre de la vie bénédictine : gravité sereine, paix souriante, dans un silence limpide.

Cette sérénité communique à la mort du bénédictin une véritable grandeur : « Les moines attendent paisiblement la mort. Ils la considèrent sans peur, et par l'humilité toute puissante, ils l'ont pliée à leur taille. . . »

« Toute leur vie, ils ont été, à travers des mortifications secrètes, comme de porte en porte, jusqu'à la dernière, qui tourne en silence, et s'ouvre sur Dieu. »

Ces idées, ces images, Silvestre les a développées dans ce chapitre particulièrement émouvant : *La dernière porte*.

Mais, encore une fois, c'est trop nous arrêter à des détails, et je voudrais, pour finir, indiquer sur quel rythme se meut ici la pensée religieuse de Silvestre.

Le voici à la chapelle, ; il suit attentivement l'office, il en reproduit fidèlement ou il en commente amoureux-ment le texte ; il décrit la cérémonie : « Le Graduel et le Trait laissent échapper l'imploration, le gémissement des coeurs alourdis. Sous le nuage de tristesse qui s'immobilise et s'épaissit, les moines gardent à la main leur rameau. Le triomphe, loin de la foule versatile, s'est réfugié dans les âmes. Alors, avec une gravité extrême, le livre n'étant pas encensé, les acolytes ne portant pas les cierges, trois moines, dans une sorte de clairière angélique, ont commencé le récit de la Passion. »

Mais, de cet Office, une image surgit soudain qui impose au poète sa tyrannie. Avec lui nous assistons alors à une scène, déjà connue et pourtant neuve, de la divine tragédie : « L'Iscairiote, qui avait droit à tout l'or des entrailles de la terre, entend le bruit de trente petits deniers d'argent. Il commence de tresser la corde où il se pendra. Il s'en va, oblique, s'asseoir à la table. Dans le soleil des yeux de Jésus, il est plus étourdi qu'un épouvantable hibou. Il n'a plus que le désir de la nuit, tandis que rayonne la lumière sacrée du Corps et du Sang dans la fidélité des disciples et dans l'amitié des hommes. »

Brusquement, ces derniers mots nous ramènent à nous-mêmes. Comme nous avons senti ailleurs la catholicité de cette liturgie millénaire et universelle, nous éprou-

vons ici son actualité toujours jeune et, pour chaque individu, sa permanente efficacité.

Cependant méditation liturgique, évocations évangéliques, retours de l'âme sur soi, rien de tout cela ne supprime la vie du dehors ni son frémissement tout proche. De la ville ou de la campagne, choses, bêtes et gens sont là, qui continuent leur oeuvre. Le poète se garde bien de le méconnaître. Au sortir du cloître, il regarde avec des yeux plus limpides, avec une âme plus pure, plus que jamais propre à l'admiration et à l'amour. Alors, les descriptions jaillissent fraîches, palpitantes, offertes, tout ensemble, à Dieu comme un hommage, aux hommes avec un sourire d'amitié.

* * *

Ai-je fait pressentir du moins ce que dans « *La Lumière du Cloître* » on trouvera de sens religieux, d'imagination tour à tour gracieuse et forte, de sensibilité délicate? En tout cas, ceux qui voudront en juger par eux-mêmes, pourront trouver mon analyse insuffisante; ils ne me reprocheront certainement pas d'avoir exagéré l'attrait d'un pareil livre.

Et pour résumer mes impressions, qu'on me permette une dernière image. Délicate, transparente, lumineuse, l'oeuvre de Charles Silvestre avait jusqu'ici la résonance du cristal. Sans rien perdre de ses grâces premières, elle a maintenant les résonances profondes et lointaines d'un jeune et pur airain.⁴

GAILLARD DE CHAMPRIS.

⁴ Les ouvrages de Charles Silvestre sont en vente à la Librairie d'Action française.

MONSEIGNEUR ROSS PLAIDE POUR GASPÉ

« Je voudrais être sous-préfet, disait un jour le jeune baron de Ketteler, parce que c'est une position où l'on peut faire beaucoup de bien au peuple. » Ces modestes ambitions généreuses furent grandement dépassées par celui qui fut le grand évêque social de Mayence, Mgr de Ketteler, dont l'action et les écrits rayonnèrent sur le monde, et qui disait plus tard, pour expliquer son zèle charitable en faveur des humbles : « Lorsque je fus sacré évêque, avant même de me conférer cette dignité, l'Eglise m'a demandé : « Promets-tu, au nom de Dieu, d'être doux et miséricordieux pour les pauvres, les étrangers et tous les malheureux ? » Et j'ai répondu : « Je le promets ! »

Je ne sais si S. G. Mgr Ross, évêque de Gaspé, a jadis exprimé le rêve de devenir député, ou ministre ailleurs qu'à l'Eglise, mais il tient richement ses promesses épiscopales : en trois années, dans un diocèse neuf, ont surgi un séminaire, une école normale, une école ménagère et un hôpital, sans compter vingt coopératives destinées à sauver la pêche ; et maintenant il lui faut un chemin de fer qui ait du bon sens, pour aider les paroisses et en faire naître de nouvelles, en favorisant l'industrie, l'agriculture et les pêcheries.

Mgr Ross est le bon berger qui veut garder ses ouailles, toutes ses ouailles, dans sa Gaspésie aux « ressources illimitées », pourvu qu'on y arrive et qu'on en sorte ; dans cette riche Gaspésie belle comme un paradis, grande comme la Belgique et qui ne nourrit que le centième de

la population belge ! Monseigneur voit avec douleur émigrer cette nombreuse jeunesse, garçons et filles, de ses grandes familles canadiennes et acadiennes, qui s'en vont manoeuvres et servantes, dans l'inconnu, dans l'insoupçonné de nos villes et des Etats-Unis, faute de se trouver commodément près de chez eux un vivre avantageux.

Pour mieux garder les âmes à Dieu, Monseigneur s'acharne à garder ses belles familles à la terre et à la mer de Gaspé. Les paroisses devraient s'y doubler dans la mesure où le Créateur y double son peuple si fécond : tous les quinze ou vingt ans. Or, en vingt années, la population de 55,000, au lieu de devenir 110,000, n'atteignait que 69,000, laissant une triste marge de 41,000, de ceux et de celles qui partent à l'âge où ils devraient créer un foyer, là.

Pour faire cesser ce désastreux coulage, pour peupler la Gaspésie comme il convient et comme on peuple d'étrangers l'Ouest du Canada, Mgr Ross veut rendre les pêcheries plus avantageuses, attirer des industries qui, en exploitant les richesses du sol et du sous-sol, créeraient des villes et des marchés, attirer aussi des colons qui créeraient des paroisses. Pour obtenir tout cela, il faut un chemin de fer d'Amqui à Gaspé, ou tout au moins un service et des tarifs convenables sur l'effarante ligne actuelle, où l'on paie bien cher pour faire du seize milles à l'heure, les jours où elle fonctionne. Et c'est pour saisir l'opinion montréalaise et canadienne de cette pénible situation que Monseigneur venait récemment servir de haut-parleur à cet intéressant Nord-Est trop négligé, dans une retentissante conférence donnée à la salle du Gesù.

Présenté et remercié magnifiquement par le R. P. Lalande, recteur du Collège Sainte-Marie et par M. l'éche-

vin Trépanier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Monseigneur eut le plaisir de voir ses paroles tomber en auditoire enthousiaste et de les lire avec des commentaires unanimement favorables dans les journaux, même de langue anglaise. Des représentants de nos associations, venus saluer Monseigneur avant la soirée, occupaient les premiers rangs : la Saint-Jean-Baptiste, l'Action française, l'A. C. J. C., les Voyageurs de Commerce, la Chambre de Commerce, l'Union des Cultivateurs, les Syndicats Catholiques, les Hautes Etudes, etc. Auditoire vraiment *représentatif* de Montréal et de tout notre peuple, qui applaudissait au geste de cet évêque si noblement désireux de procurer à ses enfants la vie des âmes et des corps pour les garder et les sauver tous, selon la tradition évangélique du Christ qui multiplie les pains et qui veut garder ensemble ses compatriotes, comme la poule conserve ses poussins sous ses ailes. . .

Les journaux ont assez bien résumé les arguments de Mgr Ross pour que nous n'y revenions pas. Gaspé, c'est la pêche, mais il faut un chemin de fer ; Gaspé, c'est la colonisation, si l'on obtient un chemin de fer ; Gaspé, ce sont les mines de plomb et de nickel, mais on n'y arriverait qu'en chemin de fer ; Gaspé, c'est la riche forêt, c'est même le pétrole, c'est tout un pays, une Belgique, mais il faut l'ouvrir ! Ottawa ouvre l'Ouest, faisons-lui ouvrir Gaspé.

Notre Québec paie le tiers des taxes canadiennes et ne possède qu'un neuvième des chemins de fer. Le Canadien-National a acheté, a construit et construira des embranchements partout, excepté chez nous : la ligne de Rouyn a même dû être bâtie par l'initiative privée. Le C. P. R. et le C. N. R. annonçaient récemment l'ouver-

ture d'une douzaine de bouts de ligne, tous dans l'Ouest, rien chez nous, qui payons tant! Nous voulons notre part, au moins du Canadien-National: qu'il se charge de ce tronçon de Gaspé, qu'il en fasse une route civilisée!

M. le député Denis, de Joliette, a naguère très bien exposé en chambre la question ferroviaire: nous lui demandons de revenir sur cette question vitale, de réclamer notre part, à nous qui payons et qui voyons partir nos familles peu friandes de terres inabordables. Tous les jours, les gazettes anglaises parlent de l'immigration comme nécessité de vie pour le Canada: ce n'est pas l'immigration qui est nécessaire, c'est la population, la meilleure des populations, celle qui est née ici, élevée ici pour ici, et que nous laissons émigrer. Sans un bon chemin de fer, « la Gaspésie va mourir », s'écriait douloureusement Mgr Ross. Cela est vrai de toute la province: sans nouveaux chemins de conquête pour donner au Québec, quatre, cinq, dix millions de population, notre race s'étiole, saigne à l'étranger, perd ses fils grandis, et diminue continuellement en proportion des provinces plus soucieuses du nombre.

C'est tout le Québec, donc, qui demande à nos soixante-cinq députés et à nos ministres fédéraux, bloc du parti au pouvoir, d'opérer, dès cette session, l'adjonction du tronçon de la Gaspésie au réseau du Canadien-National, en attendant d'ouvrir le plateau central par la ligne Amqui-Gaspé.

Mgr Ross mérite la reconnaissance de son diocèse et du pays par sa lumineuse parole: l'action est maintenant au pouvoir civil.

Alexandre DUGRÉ, s. j.

MÉDITATION POUR JEUNES POLITIQUES

2e ARTICLE

Les jeunes conservateurs qui ambitionnent de rendre à leur parti sa puissance d'autrefois, doivent tout d'abord étudier à fond les causes de sa faiblesse actuelle. Ils ne les trouveront pas ailleurs que dans sa politique elle-même. Nous avons montré, dans notre premier article, comment, en matière impérialiste et scolaire, le parti conservateur après son accession au pouvoir en 1911, s'est substitué au parti libéral. La scission que subit ce dernier en 1917 l'a purgé des éléments radicaux qui faisaient sa faiblesse. En accueillant ces transfuges dans ses propres rangs, le vieux parti conservateur absorbait le virus de sa propre déchéance. Il s'emparait en même temps du lauriérisme le plus détestable, lequel n'était qu'une forme à peine mitigée du torysme le plus étroit. Dès lors, il cessait définitivement d'être le parti national fondé par John McDonald, pour devenir une simple coterie préconisant une politique trop étroite pour s'ajuster aux besoins de la collectivité canadienne. La cause profonde, la cause principale de la chute du parti conservateur, elle est là, dans l'altération foncière de son programme et le rétrécissement de sa politique.

Le parti de Cartier et de McDonald est, en effet, devenu le parti de l'Ontario. Il s'inspire avant tout des besoins de l'Ontario; il a modelé sa physionomie sur celle de l'Ontario; le gros de ses forces lui vient de l'Ontario; il a fait de l'Ontario le centre et le pivot de son action; c'est sur l'Ontario qu'il compte surtout et avant

tout pour reprendre la direction des affaires, le commandement du pays. Il a suivi à la lettre le conseil qu'un de ses anciens chefs donnait en 1911: *Let the voice of Toronto be the voice of Canada*. Or, il n'est pas nécessaire de connaître les dessous de la politique ni même d'en suivre de très près les événements pour se convaincre que, dans la Confédération canadienne, l'Ontario aspire à jouer le rôle de la Prusse dans la Confédération germanique. C'est l'erreur capitale du parti conservateur de s'être ainsi identifié avec une seule province de la Confédération, fût-elle la plus riche et la plus peuleuse. Il devient de plus en plus clair, en effet, que le reste du pays ne subira pas indéfiniment le joug d'une seule province, ne laissera pas l'Ontario détourner à son profit l'activité politique, accaparer à elle seule l'attention des gouvernants et l'argent des caisses publiques. Depuis 1921, bien qu'elle ait constamment fait bloc pour supporter le parti conservateur — son parti! — la province voisine n'a pu prendre la direction des affaires, si ce n'est durant quelques mois, à la suite du coup de force de juin dernier. Elle l'a perdue en septembre pour au moins cinq années, c'est-à-dire juste assez longtemps pour permettre au gouvernement libéral de consolider ses positions et même de s'assurer le renouvellement de son mandat aux élections de 1931.

La situation présente du parti conservateur n'a donc rien d'absolument prometteur pour l'avenir immédiat. Elle a besoin d'être redressée et consolidée. C'est un travail qui s'effectuera avec le temps, à condition toutefois, nous le répétons, que l'élément jeune du parti se dépouille résolument de l'esprit qui anime ses chefs actuels, émonde courageusement son programme, le refasse de la base au sommet et insuffle à l'ensemble un

esprit nouveau. Le vieux parti conservateur se doit à lui-même et doit au pays de se nationaliser, de redevenir ce qu'il était jadis : un parti s'appuyant à la fois sur tous les groupes, les respectant tous et recrutant ses forces dans toutes les provinces. Une pareille réforme demandera sûrement une dose d'énergie plus qu'ordinaire à ceux qui l'entreprendront.

Donc, secouer la dictature de Toronto nous semble bien être la mesure la plus urgente. Tant que Toronto le commandera, le parti conservateur ne peut espérer gagner la confiance de la population française du pays, ni celle des provinces du centre. Nous en avons dit plus haut la raison : Toronto a trop conservé l'esprit proprement anglo-saxon, esprit dominateur et accapareur, qui méprise le bon droit et la justice et ne cède que devant la force. Le reste du pays suit aujourd'hui avec répugnance tout mouvement venu de l'Ontario ou tout programme d'action supporté ouvertement par cette province. Dans l'état actuel des choses, nous ne sommes pas loin de croire que le plus grand mal que l'on puisse souhaiter à un parti politique, c'est l'appui unanime de la province voisine.

En deuxième lieu — et cette mesure s'apparente par plusieurs côtés à la première, — briser absolument toutes relations avec le clan orangiste. La loge inspire Toronto et Toronto soutient la loge ; les deux s'entendent, en tout cas, comme larrons en foire pour dicter leurs quatre volontés au reste du pays. Or, quelles sont les volontés de la loge ? Elles se résument dans un mot d'ordre : One flag — l'Union Jack — one language — l'anglais. Toute son activité part de ce principe dont elle voudrait que la politique du pays s'inspirât. Peu impor-

te que l'application de ce principe mine notre organisation politique, fondée sur le respect des prérogatives et des droits respectifs des deux races, rende impossible l'union nationale et heurte de front la justice la plus élémentaire. Les chevaliers de la Boyne n'ont qu'un culte: la force; qu'une tactique: la ruse; qu'un but: l'anglicisation et la protestantisation du pays. Pour atteindre leurs fins, tous les moyens. La loge est chez nous la pire école de fanatisme, le pire élément de discord, l'auteur avoué ou non de toutes les mesures persécutrices édictées jusqu'ici par les pouvoirs publics contre les minorités. Dans quel parti politique rencontre-t-on à l'heure actuelle les pontifes les plus bruyants de l'orangisme: les Edward, les Hocken, continuateurs zélés des Sproules et des Sam Hughes? Dans le parti conservateur, auquel ce louche compagnonnage a plus nuï qu'on ne semble généralement le croire. Si ce parti veut reconquérir la confiance et l'estime de notre population catholique et française, n'est-ce pas clair qu'il lui faut à tout prix et le plus tôt possible, rompre avec ces énergumènes perpétuellement écumants. Dans ces conditions et sans rompre complètement, il va sans dire, avec l'Ontario, le parti conservateur et, en particulier, les conservateurs québécois, devront donc chercher des alliances ailleurs, notamment dans les provinces du centre et dans celles de l'extrême est. Depuis leur entrée dans la Confédération, ces diverses provinces ont fait preuve d'une plus saine compréhension de l'esprit de solidarité et du véritable intérêt national. Leurs besoins et les nôtres se confondent dans une certaine mesure; elles savent, quand l'intérêt commun l'exige, consentir des concessions. Il est donc tout naturel que le Québec

s'efforce de pénétrer leurs sentiments, de rechercher leur appui. C'est d'ailleurs le seul moyen de dompter les récalcitrances de certaines factions de l'Ontario et de s'assurer en même temps le concours effectif des meilleurs éléments de cette province. Un parti politique qui aspire à diriger le pays ne doit-il pas s'assurer l'appui de la portion la plus modérée en même temps que la plus respectable de la population? Quoi que certaines gens semblent en penser, la politique canadienne ne se résume pas à une question de droits de douane. Ce serait vraiment trop simple. Il y a plus. Il faut avant tout sauvegarder la paix et l'harmonie entre les différents groupements ethniques. Le mal auquel nous sommes exposés et dont nous souffrons, souvent plus que de raison, est d'ordre moral; ce n'est donc pas par des dispositions d'ordre matériel que nous pourrions le guérir.

Le vieux parti de Georges-Etienne Cartier doit, comme jadis, préconiser une politique vraiment nationale, qui tienne compte des intérêts et des besoins, non seulement du pays tout entier, mais encore et surtout de chacune des provinces. La Confédération canadienne n'est pas une simple formule verbale ni une abstraction politique. Elle est une agglomération de provinces unies par des intérêts et des besoins communs. La législation économique n'atteint pas uniquement des territoires fédéraux; elle atteint surtout des territoires provinciaux. Il faudrait ne pas l'oublier trop facilement. Si les députés canadiens-français du Québec, comme les autres députés fédéraux, doivent être canadiens d'abord, et doivent, dans cet esprit, aborder l'étude des problèmes soumis à leur attention, il y a tout de même une limite au désintéressement. Et cette limite, les représentants des autres provinces ont pris sur eux, il y a déjà longtemps, de la

déterminer. L'Ouest envoie au parlement central des *Westerners*, qui ne manquent jamais de se proclamer tels et surtout d'agir comme tels. Ils pensent d'abord à leurs mandants, puis à leurs provinces, puis à l'Ouest, puis enfin au reste du pays, pourvu toutefois que l'attention qu'ils accordent ainsi au reste du pays ne les force pas à négliger les intérêts de leurs provinces et de leurs mandants. Est-il seulement besoin de parler ici de l'esprit qui anime les députés ontariens, et ceux des provinces maritimes? Ces derniers n'emplissent-ils pas, depuis plusieurs sessions, la chambre des communes de leurs clameurs et de leurs doléances? Cette attitude énergique leur a valu le rapport Duncan. Seuls, les députés de la province de Québec, quelle que soit leur couleur politique, se dépouillent entièrement de tout particularisme et ne pensent plus, une fois arrivés à Ottawa, qu'en fonction du pays tout entier. Aussi bien, leur influence est-elle tout ce qu'il y a de plus nul. On vient encore une fois de le constater. Pour nous montrer généreux, magnanimes à l'égard de nos compatriotes d'autres nationalités, nous allons jusqu'à négliger nos droits les plus essentiels. Nous accordons tout aux autres et n'exigeons rien pour nous. Si c'est cela le véritable esprit national, fasse le ciel que nous en soyons au plus tôt débarrassés!

Non, il y a un ordre à observer. Le député du Québec ne doit pas oublier sa qualité de canadien-français, de représentant dans le parlement central d'une minorité, plus que cela, d'une nationalité distincte dont l'existence est sans cesse menacée. L'attitude contraire, quoi qu'on en puisse penser, s'appelle, en bonne langue française, de la trahison. Les jeunes conservateurs de chez nous doivent se rappeler qu'ils n'exerceront de véritable

influence dans notre province et ne s'attireront les sympathies et l'admiration des groupements ethniques étrangers, que s'ils restent debout. On l'a assez dit pour que nous l'ayons retenu : l'Anglo-Saxon ne respecte pas le faible, il n'a que du mépris pour ceux qui, malgré leur droit, se courbent complaisamment devant sa hautaine suffisance.

Le parti conservateur ne s'assurera donc l'appui de l'électorat français que si, imitant son adversaire libéral, il le dépasse sur le terrain proprement national. Le Canada tout entier, mais la province de Québec surtout, en a jusque-là des aventures militaires, de la politique qui y conduit et des désastres qui les accompagnent et les prolongent. Le parti libéral, aux heures les plus sombres de son histoire, l'a compris, un peu malgré lui, peut-être, mais il a profité quand même de la leçon. Son habileté à sonder la pensée profonde du peuple et sa docilité à lui obéir lui ont valu sa bonne fortune d'aujourd'hui. Le patriotisme s'éveille peu à peu chez nous et le parti politique qui travaillera à le satisfaire et à le renforcer, s'assurera l'appui unanime de la portion la plus saine de l'électorat. C'est de ce côté que les conservateurs doivent porter leur action. La nouvelle et indiscutable orientation du sentiment populaire ne lui laisse pas d'autre choix, et c'est tant mieux pour nous et pour le pays tout entier. Le pâle humanitarisme dont, avant 1914, souffraient certains pays, la France notamment, et qui s'est manifesté chez nous par une espèce d'obscurcissement pathologique de la conscience populaire, nous eut prestement conduits à l'anéantissement. Si elle nous a fait un mal que rien, pourrait-on dire, ne compensera jamais, notre participation au conflit européen nous aura au moins tirés de notre engourdissement,

comme elle a débarrassé le monde d'une partie des lubies et des nuées sorties naguère de l'imagination malade de certains philosophes.

* * *

Puisqu'aussi bien le nationalisme (au sens légitime du mot) doit désormais être à la base de toute action politique, quel sera, dans ses grandes lignes, le programme du parti conservateur régénéré? Nous sommes ici en face d'une situation que la constitution géographique, économique et ethnique du pays complique singulièrement. Nous l'avons expliqué longuement au début: Canadiens d'origine française, nous ne voulons ni ne pouvons renoncer à notre intégrité ethnique; et c'est en partant de ce principe que nous aborderons l'examen ou la préparation d'un programme politique: notre sécurité présente, notre avenir, nous-mêmes d'abord: ce que traduit le vieux principe: «charité bien ordonnée commence par soi-même», et qui trop longtemps a répugné à notre conscience faussée! D'autre part, nous vivons sous un régime politique dont le maintien exige de nous et de nos associés des concessions réciproques et nous oblige, provisoirement du moins, à juger en fonction du pays tout entier. Deux extrêmes entre lesquels, nous devons garder un juste milieu. C'est donc, les yeux sur cette règle suprême de l'action politique et nationale, que nous suggérons aux jeunes conservateurs du Québec d'élaborer le programme de leur parti. Nous leur en fournissons quelques articles qui nous semblent concilier les intérêts généraux du pays et les aspirations légitimes des diverses régions et des divers groupements ethniques. Un tel programme, mis au point et préconisé par des hommes sincères, obtiendrait, nous en sommes persuadé,

l'assentiment des meilleurs éléments de notre population, ceux qui comptent, grâce à Dieu.

1. L'impérialisme d'abord. Cette question nous a déjà longuement retenu. Nous y revenons pour nous occuper de l'attitude prise par le chef actuel du parti conservateur, lors de son discours, à Ottawa, au début de décembre, sur le rapport de la dernière Conférence impériale. Ce rapport, volontairement nuageux comme tous les documents du genre émanant de Downing Street, indique, pour tous les esprits qu'aucune toquade n'afflige, une tendance heureuse dans le sens éminemment désirable d'une autonomie de plus en plus large pour les Dominions. M. Guthrie, lui, n'aime pas ce rapport. Le sort de l'Empire l'inquiète; il dit ses craintes, dévoile ses appréhensions. Il souhaiterait un resserrement au lieu d'un relâchement graduel des liens impériaux. Le chef de la loyale opposition de Sa Majesté dans notre parlement réussira-t-il cependant à faire partager ses inquiétudes et ses ambitions par la majorité des électeurs bien pensants du Canada? Ou nous nous trompons fort ou ceux-ci désirent de plus en plus des gouvernants qui s'occupent avant toute chose des affaires du pays. Pour peu que M. Guthrie persévère dans son attitude et continue d'accumuler les impairs, nous en concluons que le fauteuil de chef de l'opposition lui plaît infiniment. Reste à voir si tous les membres de son parti partagent ses goûts. Chose certaine, en tout cas, les jeunes conservateurs du Québec qui ambitionnent d'occuper un jour ou l'autre, à Ottawa, un fauteuil de député, feraient bien de n'adopter qu'avec discrétion les vues de leur chef actuel.

« Adonc », au programme du parti conservateur de demain, l'article suivant: maintien du lien britannique

pour autant et aussi longtemps que notre situation dans l'Empire ne constituera pas un obstacle à l'évolution normale de notre pays dans le sens de sa destinée. Refus absolu de participer à toute autre guerre que celle qui menacera directement notre propre territoire, l'Angleterre ou tout autre partie de l'Empire y fût-elle engagée. Droit reconnu au Canada de conclure des traités commerciaux ou autres avec les pays extra-impériaux sans passer sous les fourches caudines des ambassadeurs britanniques. Bref, autonomie de plus en plus complète de notre pays.

2. La Confédération canadienne, avons-nous dit, n'est pas une simple abstraction politique, mais une agglomération de provinces unies dans leur intérêt commun. Elle est donc une association et, par conséquent, elle doit fonctionner à l'avantage réciproque de tous ses membres. Elle ne signifie plus rien, dès lors qu'elle nuit au progrès de tous ou ne procure d'avantages qu'à une ou deux des neuf provinces associées. Bien plus, elle a été créée en vue de placer les deux groupements ethniques qui se partagent notre territoire sur le plan de l'égalité et d'assurer à l'un et à l'autre la sauvegarde absolue de ses droits et de sa liberté. Elle perd complètement sa raison d'être si elle fonctionne au profit exclusif de la race dominante. Si le pacte fédératif doit durer et produire un jour les résultats que ses auteurs en attendaient, il est plus que temps que les provinces anglo-saxonnes consentent à en respecter et l'esprit et la lettre. Il appartient aux autorités fédérales, tout en ne s'immisçant pas dans les affaires strictement provinciales, de faire respecter intégralement la constitution dont elles ont reçu le dépôt. Les minorités persécutées ont le droit d'exiger d'elles que justice leur soit rendue. C'est

à ces autorités, par l'esprit nouveau qu'elles doivent susciter, de faire disparaître les griefs, de pacifier les esprits et de réaliser enfin, sur une base de justice (et non pas de tolérance au sens édulcoré où certains gens entendent ce mot), l'union nationale,—la trop fameuse union nationale dont on parle depuis soixante ans, sans que l'ombre en soit même apparue. Ce n'est pas là un mince problème, nous l'admettons d'autant plus volontiers que le malaise subsiste, nous le savons, par la détermination irréductible d'un groupe aussi violent que têtue. Nous avouons n'avoir en l'avenir de la Confédération qu'une foi bien chancelante. L'expérience nous confirme d'ailleurs chaque jour dans notre scepticisme. Quoiqu'il en soit, tant que le régime actuel subsistera en fait, les partis politiques doivent s'efforcer d'en faire vivre l'esprit, en adoptant un programme inspiré des besoins et des intérêts, des droits et des devoirs de toutes les régions et de tous les groupements. Les conservateurs peuvent venir réapprendre dans la province de Québec les principes du véritable libéralisme, ceux qui faisaient naguère la force et le prestige de leur parti. Quand ils les auront réappris, il leur incombera de les vulgariser et de les faire respecter dans le reste du pays. La Confédération canadienne ne peut se maintenir que si les deux partis politiques s'efforcent, chacun de leur côté, de créer un véritable esprit canadien, fait de justice et de coopération. Depuis quelques années, les libéraux s'avancent timidement dans cette voie. Les conservateurs doivent y venir à leur tour, et, si possible, devancer leurs adversaires. Ce sera le deuxième article de leur programme.

Mais ces pages s'allongent démesurément. Nous dirons le reste le mois prochain.

Jacques DUMONT.

VOS DOCTRINES ? . . . ¹

Est-elle vraiment surprise la jeune fille moderne de se trouver en présence de cette interrogation : « Quelles sont vos doctrines ? » A-t-elle songé qu'elle devait avoir, qu'elle possédait peut-être un ensemble d'opinions concernant le problème national de la race canadienne-française à laquelle elle appartient ? Si, surtout, elle est retenue dans une atmosphère de mondanités, il semble qu'elle ne saurait apprécier les événements qui se succèdent au dehors. C'est si rose autour d'elle. Cela doit paraître sombre ce qui s'estompe là-bas. Mais l'horizon, sitôt qu'on le considère, se revêt de tons lumineux. Il apparaît rayonnant, plein d'intérêt.

Si la jeune fille tourne ses regards vers les questions primordiales de notre destinée, elle s'arrête. Dirigée de ce côté par le sentiment patriotique qui, chez elle, ne reste pas toujours à l'état latent, elle peut encore être poussée dans cette voie, par l'influence du milieu où elle a grandi, par un je ne sais quoi, vestiges de l'éducation et de l'instruction reçues. Tout s'éclaire lorsqu'elle s'approche des chefs de la pensée canadienne-française et considère leurs opinions. L'heureuse réflexion contribue aussi à jeter un peu de lumière. Qu'il importe de chercher à se faire des idées justes, de les garder sans préjugé ni parti-pris ! Il est si triste de ramasser des quelconques banals qui ont traîné ici et là et de les lancer à tout propos ou sans raison

* * *

L'esprit religieux est un élément caractéristique ici. Le sens de la religion et le sens de la patrie, chez nous,

ont des affinités profondes. Rien d'étonnant à cela, L'Eglise, avec ses dogmes, ses lois morales, enveloppe une foule de points concernant la vie individuelle et sociale de l'homme, les résout de la façon la plus équitable, et avec autorité, les impose à la masse. L'histoire met vivement en lumière le relief de ces relations. Ne voit-on pas le clergé user de ses droits et de son influence sur le peuple ; par là assurer sa survivance, le maintien de ses traditions ? Les pionniers de notre sol étaient foncièrement religieux. Cette foi qui les animait existe encore. Mais elle est moins robuste, moins vive, peut-être. Quelle sera donc la formation religieuse de la jeune fille, la femme de demain ? « Il faut des convictions fermes, éclairées, mises prudemment à l'épreuve des contradictions », dit le Père Sertillanges. Le Chanoine Lagardère ajoute : « L'intelligence de la jeunesse doit être soumise aux virils exercices de la discussion. » Le souffle d'athéisme, d'erreurs qui se répand sur le monde a peu à peu pénétré l'enceinte de nos croyances. Ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ? En éclairant ses convictions, on fabriquera l'arme qui préviendra les maladies spirituelles ou morales du siècle. « Les femmes doivent mettre leur vie d'accord avec leurs croyances religieuses et avoir l'âme et le cœur vraiment chrétiens », a dit Turmann. Une religion éclairée pourra réaliser ce type idéal féminin.



Notre point de vue économique a occupé la pensée et suscité des énergies. Dans leur succession rapide, les jours et les années créent sans cesse de nouveaux besoins. Après la conquête, le défrichement rapide du sol assura

à l'agriculture un véritable essor. Mais l'industrie et le commerce demandaient à se développer. Que valait d'avoir des bras pour ne les pas utiliser ? Que servait d'avoir un sol défriché, cultivé même, mais hypothéqué ? Une évolution s'imposait. Le mouvement économique fut lancé. Grâce à la puissante impulsion imprimée par les promoteurs, il donne maintenant de beaux résultats après avoir grandi peu à peu.

La femme est longtemps restée étrangère à cette transformation. Il est fort douteux que des féministes aient essayé de l'orienter vers la direction du commerce ou de l'industrie. Leur succès, d'ailleurs, n'auraient pas été « monstre ». « Je crois, écrit Auguste Comte, les femmes aussi impropres à diriger une grande entreprise commerciale ou manufacturière qu'une opération militaire. » Le concept intellectuel ou moral qui procède de l'état d'esprit créé et développé par des siècles d'enseignements, de traditions, ébranlé sur bien des points, saurait difficilement varier dans ce cas. Ainsi la femme ne dirige pas l'entreprise, mais, par la force des choses, elle y est mêlée. La puissante nécessité l'a fatalement poussée là. Préférant l'égalité à la liberté, le féminisme révolutionnaire s'en réjouit. La femme a le même droit au même travail que l'homme ; elle complète la main d'oeuvre masculine. Mais sa faiblesse physique offre de graves inconvénients à un labeur pénible et prolongé. Léon XIII a promu la nécessité d'une réglementation légale du travail. Diverses organisations sociales existent en Europe afin de réduire le travail de la femme et le rémunérer de façon convenable. Ces initiatives ont leur répercussion ici. L'oeuvre admirable de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, dont Madame Gérin-

Lajoie est la présidente active et zélée, vient en aide à toutes celles qui, avec leur gagne-pain, participent, dans une certaine mesure, à nos destinées économiques.

* * *

Avec la richesse, le souci intellectuel est devenu un élément du problème national. M. Montpetit le marque : « On disait autrefois : Emparons-nous du sol ; on a écrit hier : Emparons-nous de l'industrie. Disons à notre tour : Emparons-nous de la science et de l'art. » De nos jours, le goût des idées se manifeste avec éclat. L'instruction est généralement bien organisée. Depuis 1846, un mécanisme complet d'instruction publique est solidement établi chez nous. Un enseignement plus étendu, plus choisi est distribué par de nombreux couvents et collèges. Nos universités, avec leurs affiliations multiples, leur cortège d'hommes éminents, deviennent le centre d'un véritable foyer intellectuel. Visé de façon spéciale, le public s'intéresse aux cours et aux conférences.

La femme possède maintenant le moyen d'acquérir une bonne culture. Mais les connaissances acquises sont précieuses pour autant qu'elles aident à garder le sens de la mesure. *Virtus in medio*. Le retour du système thomiste donne au vieil axiome un sens plus vivant. Aussi, aux côtés des sciences captivantes, de la séduisante littérature, il est bon de placer la grave et sereine philosophie. Par cette haute discipline, le jugement se rectifie et comprend davantage la notion des valeurs. La connaissance de l'enseignement ménager apparaît ensuite comme le nécessaire et véritable complément de la culture classique. Et elle n'empêche point la femme de goûter les choses de l'esprit. Si elle développe son sens

artistique, elle appréciera l'art et ses chefs-d'oeuvres. Faire passer chez ceux qui l'entourent ce brillant ornement de l'intelligence qui s'allie de façon merveilleuse à ses qualités morales, n'est-ce pas la pleine réalisation, de l'idéal de la culture chez la femme ?

* * *

L'homme sort de son individualité pour s'allier à ses semblables. C'est le principe fondamental de la société. Que dire de l'activité sociale de nos grands hommes qui a donné de nombreux et beaux résultats au service de la patrie ? De loin ou de près, la femme a toujours exercé une action dans la société. De nobles missions l'ont d'abord retenue. Mère de famille, elle a fait grandir les vertus saines de la race. Puisant à la source des dévouements héroïques, elle a fondé, ici et là, des institutions où l'on recueille les misères humaines. Une admiration sincère éclate maintenant sur le large sillon qu'elle a tracé.

L'influence du mouvement intellectuel, les modifications nouvelles qui ont fait surgir des besoins variés, ont donné une orientation particulière au rôle social de la femme. S'inspirant d'un véritable patriotisme ou répondant à un goût délicat, elle a répandu dans des ouvrages littéraires ou des revues la culture qu'elle possède. Appréciée, la plume féminine a su jeter de la lumière et de la chaleur, verser de la grâce et de l'esprit. La femme qui n'écrit pas peut exercer une influence parfois surprenante. La conversation est susceptible d'une orientation utile. Que de phrases jaillissent ici et là ! Ne pourrait-on les tourner vers l'utilité ? « Que ce qui est d'importance pour l'art, pour la nation, commence à

exister dans les salons », dit Emile Faguet ; et le penseur ajoute : « Quand la femme aura fait rentrer des idées dans la vie de société, il lui appartiendra de rendre le plus utile des services ».

Séduites par quelques poussées d'idées, emportées par une sorte d'engouement, quelques femmes se sont tournées vers les professions libérales. Mais le nombre de ces avocates, doctresses, etc., restera apparemment restreint. Un peu à cause de sa constitution délicate, la femme est, d'ordinaire, retenue loin des professions. Cela est infiniment mieux ! L'activité de la femme canadienne s'est d'ailleurs exercée sur bien d'autres champs d'action, et de façon plus appropriée. Avec les qualités morales et les vertus intellectuelles qui la distinguent, la femme éminemment française a fondé des oeuvres, secouru des institutions qui vont vers un progrès grandissant ! Que d'initiatives nouvelles la réclament ! N'a-t-on pas sollicité l'aide féminine même pour les mouvements colonisateurs ? La diffusion d'écoles ménagères dans les campagnes, où, suivant le programme tracé par M. l'abbé Maurault, l'on enseigne un peu d'hygiène, d'apiculture, l'on donne des leçons sur les soins à rendre aux jardins potagers et aux vergers, à la laiterie, au tissage, au filage, peuvent donner de bons résultats. Consacrée à la défense des intérêts chers à la nation, l'action sociale de la femme canadienne-française, marquée de l'oubli de soi, est empreinte d'une véritable grandeur d'âme. Elle a pleinement réalisé cette parole de M. Montpetit : « Ne vivons pas seulement notre vie mais aussi celle du peuple dont nous sommes une part, quoi que nous fassions. »

S'il faut accorder beaucoup à la politique, le problème national doit pourtant dominer la politique. L'intérêt de la nation canadienne-française peut se subordonner à l'Etat canadien, mais il n'en reste pas moins distinct. Il y a le Québec, la Confédération, l'Empire, formant la gradation des éléments divers, temporaires, composant notre système politique. Longtemps, la femme a exercé une action très indirecte en ce domaine. En certains milieux, elle s'en occupe maintenant d'une façon très active. La politique est devenue le centre du féminisme. Par le suffrage universel, toutes les femmes détiennent le droit de déposer leur vote aux élections fédérales. Cette mesure a suscité quelques mécontentements. Mais elle s'est attiré des applaudissements sincères. Se serait-on rangé à l'idée de Brunetière: « Si nous étions de vrais chrétiens, dit-il, des chrétiens rapportant tous leurs actes extérieurs à cette grande idée que le service de Dieu c'est le service du prochain, je crois pouvoir dire que nous serions d'excellents féministes. » De même Max Turmann, parlant du féminisme: « On peut le déplorer, on peut au contraire s'en réjouir; mais il nous paraît difficile qu'on puisse le contester sérieusement ». Aussi le nombre augmente de ceux qui reconnaissent le bien fondé de certaines revendications féministes. En discutant exactement la question du suffrage, Henri Joly écrit: « Si on s'en tient au système métaphysique qui pose toutes les individualités comme nanties d'un droit égal, pourquoi l'exclusion de la femme? D'une façon générale, l'électorat féminin est admissible et il se rencontre des cas particuliers où il peut prendre un caractère obligatoire. Ainsi en est-il de la veuve, rendue chef de famille, responsable d'intérêts parfois importants. »

Avec ce droit de voter qui lui est octroyé, la femme canadienne-française, en s'éclairant des intérêts de son pays, peut faire pénétrer au Parlement une préoccupation plus constante des grands problèmes d'éducation, de moralité, d'hygiène domestique. Grâce à leurs bulletins de vote, les féministes ont obtenu certaines mesures équitables qu'elles revendiquaient. Mais la défense de mauvaises thèses retarde parfois le triomphe de réclamations bien fondées.

La femme est électrice, au fédéral du moins. Il y a plus d'inconvénients à ce qu'elle devienne éligible. En courant les hustings, en organisant les campagnes électorales qui l'obligent à se poser publiquement en rivale de l'homme, elle peut faire sombrer sa dignité. D'ailleurs, il apparaît dans un avenir très lointain le « glorieux moment » où la femme aura de nombreuses délégations en chambre. Elle possède mieux encore. A sa portée, il y a certaines influences souveraines dont elle peut user, certaines cordes qu'elle peut faire vibrer. Il faut les harmoniser avec les besoins politiques de la race, de l'époque.

* * *

Le noyau de français laissé au Canada après la conquête forme depuis longtemps une nation. A l'heure actuelle, cette nation prend de l'essor dans le domaine économique, et surtout s'élançait vers un puissant rayonnement intellectuel. L'indépendance politique totale, espoir que bien des jeunes caressent, apparaît encore, derrière le voile obscur, en des temps reculés. Mais il est bon de faire surgir l'aspiration, à cause d'événements qui pourraient se précipiter.

La femme comprend l'importance, la beauté de tous ces mouvements et souvent y participe. La jeune fille ne doit-elle pas s'y intéresser? « Elle a maintenant les yeux plus ouverts, la démarche plus sûre, a-t-on dit. Apprenons-lui à bien porter sa nouvelle liberté. » Ne doit-elle pas savoir se porter en tous les domaines où l'appellent ses aptitudes, sa générosité, sa culture? Puisse-t-elle jouir des paysages qui colorent son âme, demander à son intelligence et à son cœur de les extérioriser afin d'en embellir la société.

Thérèse BAUDOUIN.

LES MÉFAITS DU TIMBRE UNILINGUE.

Un étudiant Canadien-français écrit de Louvain :

« Depuis un peu plus de trente jours que je suis ici, on m'a demandé à peine un peu moins de trente fois si on enseigne le français au Canada. « Ça dû être bien pénible pour vous les premiers temps que vous avez été à Paris. » « Il n'y a pas d'universités chez vous? » « Quelle langue parle-t-on dans les familles? » « Dans vos collèges, est-ce qu'on se sert du français même pour l'enseignement des autres matières du programme? » Et ce sont là questions ou réflexions des plus avisés et des plus ouverts! Je sais maintenant par cœur mon petit boniment de réponse. Les choses seraient simplifiées de moitié, bien cher Père, si mon pays, le Canada, avait un timbre bilingue. *Ce fâcheux unilinguisme international enlève à l'étranger la seule attestation pratique et tangible de notre égalité avec l'Anglais dans l'existence.* Je cache mes lettres et je déchire mes timbres pour ne pas les voir proclamer le peu d'esprit « gentleman » de mes compatriotes anglais, qui me refusent cette satisfaction alors qu'ils devraient en prendre l'initiative, — et le manque d'obstination efficace de mes compatriotes français qui ont mis soixante ans à ne pas obtenir cette même justice. »

Voilà! Et pourtant il eût été si simple, dès 1867, d'établir en pratique comme en théorie, le bilinguisme officiel, et là surtout où il doit apparaître devant le monde international: sur le timbre-poste et sur la monnaie. Mais vraiment ne se trouvera-t-il pas à la fin des fins une députation canadienne-française ayant assez de cœur pour réparer l'erreur de ces fameux froussards, qu'étaient les illustres « Pères » de la Confédération?

J. B.

LIVRES ET REVUES

(Les livres recensés dans cette chronique sont en vente à la Librairie d'Action française.)

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, pour 1925-26.

Ce rapport de M. Pierre-Georges Roy contient quelques pièces de la plus haute importance et du plus grand intérêt historique. Mentionnons d'abord le Recensement du gouvernement de Québec en 1762. Ce document nous révèle l'état de toutes les paroisses du Québec au lendemain de la conquête. Le relevé, qui comporte des données précises sur la population et son avoir économique, fut préparé par les curés des différentes paroisses. Le volume contient ensuite un Inventaire des pièces conservées aux Archives provinciales sur la rébellion de 1837-1838. Inutile d'insister sur l'intérêt de cette série. On ne saurait trop espérer que la lumière se fasse sur cette période agitée. A la mieux connaître, nous estimerons davantage les hommes qui purent commettre des fautes, mais rêvèrent grand et agirent d'une manière héroïque.

H. B.

DU GOUVERNEMENT ROYAL, saint Thomas d'Aquin.—

Editions de la Gazette française, 17 rue Eblé (VII), Paris, 1926.

Ce petit volume de 150 pages inaugure une série nouvelle: « Les maîtres de la politique chrétienne », fondée dans le but de permettre au grand public l'accès aux oeuvres de maîtres dont la pensée toujours vivante est incluse en des textes peu répandus. Les éditeurs veulent faire de la vulgarisation.

Le présent volume est la traduction de la partie authentique du *De Regimine Principum ad Regem Cypri*, opuscule théologique. Le Docteur commun de l'Eglise remonte ici aux principes premiers de la vie sociale et politique. Il rappelle d'abord la raison pour laquelle l'homme est un être sociable. Il dit le but de la Société qui est le *bien commun* supérieur au bien particulier. C'est un bien honnête qui vaut par l'ordre moral qu'il implique. Tel bien honnête spécifie des vertus éminentes: la prudence, la justice et l'équité. Or, pour tendre à ce bien commun, il faut de l'unité

dans la direction. Saint Thomas expose alors toute sa doctrine sur le gouvernement royal, les conditions de son efficacité et les dangers qu'il peut occasionner.

Il est important de répandre la vraie doctrine de l'Etat, de nos jours où l'Etat moderne prétend se superposer aux organismes les plus naturels et méconnaître sa subordination nécessaire à toute société supérieure.

H. B.

L'IMPOSSIBLE PARTAGE, trois actes en prose, par H.

Gaillard de Champris, — Editions du *Soleil*, Québec, 1926.

C'est l'histoire d'un drame de famille. Philippe des Clayes, apologiste catholique, est candidat à l'Académie française. Son épouse, que l'existence active de son mari, — député, conférencier, écrivain, — oblige à se confiner dans l'isolement, attend avec inquiétude l'élection de l'auteur célèbre. Ne va-t-elle pas devenir un peu moins la femme de son mari? L'admission de Philippe des Clayes parmi les Immortels ne lui apporte pas la joie entière qu'elle procure au cercle de ses admirateurs et amis. Ceux-ci ont envahi la maison en liesse. Il s'y trouve même Odile de Vernoux, l'amante de l'académicien. Cette visite lui a fait oublier de rencontrer sa femme à souper. Cet oubli, des indices révélateurs, des lettres anonymes finissent par convaincre l'épouse de l'odieux partage. Madeleine des Clayes va s'épancher chez le Père Louis des Clayes, jésuite, collaborateur de son frère. Entre les deux frères s'engage la lutte pour la rupture de l'union qui compromet un foyer. Finalement, le mari d'Odile de Vernoux menace l'apologiste d'un duel.

Consentir, l'écrivain n'y peut songer. Le jésuite se fait le médiateur et de Vernoux déclare qu'il sera satisfait si Philippe des Clayes consent à rentrer à jamais dans le silence. C'est la solution la plus acceptable quoique bien onéreuse. Et l'illustre écrivain qui avait voulu faire de son coeur un impossible partage, voit se clore une carrière qui faisait tant de bien. L'épouse que la conduite du mari a d'abord révoltée, se laisse émouvoir par le repentir de l'infidèle.

Cette pièce, — où il y a de la vie, donc de la souffrance — est comme une démonstration, avec toutes les ressources du genre dramatique, de cette parole qui clot *Le démon de Midi* de Bour-

get: «... il faut vivre comme on pense, sinon, tôt ou tard, on finit par penser comme on a vécu.» H. B.

ACTION SOCIALE CATHOLIQUE ET TEMPÉRANCE,

par Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec,
1 vol., 300 pages. — Secrétariat des Oeuvres, 105, rue
Sainte-Anne, Québec, 1927.

C'est le deuxième volume des oeuvres oratoires de Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy. Le titre en indique la matière: discours, sermons, allocutions sur l'oeuvre de l'action sociale catholique et sur la tempérance. L'on sait que Mgr Roy a dépensé le meilleur de ses forces pour ces deux grandes oeuvres. Des paroles éloquentes tombées de ses lèvres d'apôtre, il n'en est pas qui aient jailli plus profondément de son âme épiscopale. Aussi, les éditeurs ont-ils eu raison de croire que les directions sociales du successeur du Cardinal Bégin pourraient être utiles à tous ceux qui s'occupent, en notre province, d'action catholique et de tempérance. Puissent-elles guider prêtres et laïques dans les saintes croisades! H. B.

LES PROPRIÉTAIRES EN NOTRE PROVINCE.

L'Office des Statistiques fédérales vient de publier des chiffres révélateurs sur le nombre de propriétaires au Canada.

<i>Province</i>	<i>Nombre de Propriétaires Locataires</i>		
	<i>familles</i>	<i>pour cent</i>	<i>pour cent</i>
Ile-du-Prince-Edouard	20,000	80.73	18.27
Nouvelle-Ecosse	117,000	66.24	33.76
Nouveau-Brunswick	83,766	65.26	34.74
Québec	473,868	51.71	48.29
Ontario	720,436	63.25	36.75
Manitoba	133,954	64.77	35.23
Saskatchewan	133,954	64.77	35.23
Alberta	143,650	69.37	30.63
Colombie Anglaise	133,912	54.15	45.85

De ce tableau, tirons quelques conclusions:

1o C'est le Québec qui a le plus bas pourcentage de propriétaires et le plus haut pourcentage de locataires.

2o L'Ile du Prince-Edouard, essentiellement agricole, est à la tête des provinces avec 80.73 p. c. de propriétaires.

3o Notre province par sa tendance à s'industrialiser arrache à la terre des familles qui viennent grossir les centres urbains.

4o L'étranger s'empare des domaines publics et les Canadiens français sont en train de devenir un peuple de locataires.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

NOS PUBLICATIONS.

Dans la *Liberté* du 9 février, M. Donatien Frémont fait les honneurs de son premier-Winnipeg à *Dix ans d'Action française* de l'abbé Groulx. De son article très bienveillant, nous extrayons les lignes suivantes pour lesquelles nous remercions notre confrère :

« En prêtant l'oreille aux enseignements de l'*Action française*, sans cesse sur la brèche avec sa revue, son almanach, ses tracts et ses brochures, nous aurons un guide sûr qui nous dispensera la lumière et le stimulant nécessaires. »

« Le nouveau livre de l'abbé Groulx, qui condense ces doctrines d'une façon précise et vivante, sera un auxiliaire précieux pour tous les ouvriers de la cause nationale. Il devrait être lu et médité surtout dans nos cercles de jeunes gens et par nos instituteurs et institutrices, qui ont tant besoin d'éclairer et de fortifier leur foi et leurs énergies patriotiques. »

LES GRANDS ET LES PETITS DÉTAILS.

L'*Action française* a toujours l'oeil sur les grands et les petits détails, ainsi qu'en fera foi cet extrait de notre correspondance :

Montréal, le 9 février 1927.

M. W.-L. Mackenzie King,
Premier Ministre, Ottawa.

Monsieur le Premier Ministre,

M. Massey, ministre plénipotentiaire du Canada aux Etats-Unis, prendra bientôt charge d'une Légation à Washington. Il devra y arborer un drapeau canadien. Après l'expression d'intolérance qui a empêché votre gouvernement de régler cette importante question à la dernière session, nous présumons que vous devrez la trancher rapidement par arrêté ministériel ou autrement.

Aussi, si l'Union Jack (qui représenterait l'élément anglais du Canada) doit figurer dans la combinaison, nous vous demandons que les fleurs de lis (qui représenteraient l'élément français) telles que dessinées dans la bannière de la licorne faisant partie des armoiries du Canada adoptées en 1921, en fassent également partie. Il serait plus simple de choisir un emblème tout à fait nouveau, sans Union Jack.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à nos sentiments dévoués,

Le Secrétaire général:

(Signé) Anatole VANIER.

CONCOURS DE CITATIONS

Les milliers de lecteurs de *L'Almanach de la langue française* (1927), apprendront avec intérêt le résultat du « Concours de citations » qui leur était proposé.

On se rappelle que ce concours consistait à reconstituer le texte intégral de dix citations patriotiques défigurées, en les accompagnant du nom de l'auteur et du volume où elles avaient paru.

Le concours s'est clos le 10 février courant, et le jury ayant fini de juger les centaines de réponses venues de tous les milieux sociaux est fier de proclamer les heureux lauréats.

Sur les cinq prix offerts, trois sont attribués:

1er prix: (6 vol. reliure « Aux lys d'or »), offert par la Librairie d'Action française Ltée, attribuable à M. l'abbé Antonio Parenteau, Séminaire de Nicolet, Nicolet.

2e prix: Un abonnement gratuit d'un an au *Service d'envois d'office*, des éditions de la « Librairie d'Action française Ltée », (soit une valeur de \$9.00), attribuable à M. Eugène Caron, 23, rue Bowen, sud, Sherbrooke.

3e prix: Un abonnement gratuit de deux ans à la revue *L'Action française*, attribuable à M. Gérard Bisson, 64, rue Peel, Sherbrooke.

Plusieurs autres réponses, bien que trop imparfaites pour mériter un prix, offrent le témoignage d'un travail sérieux et mériteraient à ce titre une mention d'honneur que l'espace limité nous

contraint malheureusement à voiler. Citons cependant les noms de M. Evariste Breton, Petit Séminaire de Québec, et Russell Trépanier, Séminaire des Trois-Rivières.

Nos félicitations et remerciements aux gagnants et aux nombreux concurrents.

On aimera, sans doute, à connaître le texte intégral des dix citations qui servaient de thème au concours. Elles constituent des mots d'ordre ou des formules patriotiques susceptibles d'éclairer les esprits et d'ordonner aux volontés.

1. La somme de notre doctrine nationale doit être désormais : connaître, aimer et servir avant tout le Canada français, patrie naturelle de la nation canadienne-française.

Albert Lévesque, *L'Action Française*, août 1926,
Vos doctrines?...

2. Le pacte fédéral recula soudain les frontières du patriotisme. A notre petite patrie canadienne-française, il superposa la patrie « canadienne » tout court, et, par cette évolution profonde, introduisit chez nous la dualité nationale.

Abbé L. Groulx, *Notre maître, le passé*, p. 15,
Notre histoire.

3. Les ancêtres ont compté pour deux : que chacun de nous compte au moins pour un.

Hermas Bastien, *Les énergies rédemptrices*, p. 8.

4. Nous avons conscience de rester dans l'esprit du fédéralisme, en prenant la résolution de rester d'abord nous-mêmes.

Abbé L. Groulx, *Dix ans d'Action française*, p. 132.
Notre doctrine.

5. Plutôt que le patriotisme militant, le patriotisme organisateur.

Abbé L. Groulx, *Dix ans d'Action française*, p. 56,
Conférence « Pour l'Action française ».

6. Aucune nation, capable de se gouverner elle-même, ne porte sans frémir le joug d'un conquérant.

Mgr L.-A. Paquet, *Thèmes sociaux*, p. 195,
L'Impérialisme.

7. De plus en plus toute la vie du pays tend à se centraliser dans la capitale. C'est le vice fondamental du fédéralisme.

Louis-D. Durand, *Notre Avenir politique*, p. 48,
La croisée des chemins.

8. Vous voulez mettre de l'amitié entre les races? Si vous commencez par y mettre de la justice.

Aloné de Lestres, *Appel de la Race*.

9. Tous les groupements sociaux assez forts pour se constituer en unité politique, portent en eux-mêmes des titres innés et un droit radical à cette unité.

Mgr L.-A. Paquet, *Mélanges canadiens*, p. 43,

Vie nationale et droit chrétien.

10. A quoi sert-il aux Canadiens-français de s'élever, de s'enrichir, si cette influence et cette puissance sont perdues pour la communauté à laquelle ils continuent d'appartenir?

Antonio Perrault, *Utilisation de notre capital humain*,

Action française, octobre 1926, p. 20.

LA VIE DE LA LIBRAIRIE

AU FIL DES MOIS.

L'année 1927, avons-nous écrit déjà, est prometteuse. L'effort intellectuel des écrivains semblent se solidariser à certaines époques pour produire les meilleures oeuvres. Nous pouvons déjà annoncer une liste assez substantielle de volumes à paraître au fil des mois.

Une ère de prospérité dans l'ordre de l'esprit nous serait-elle réservée? Bien des symptômes l'indiquent. Aux lecteurs d'en profiter, sans distraction.

« DIX ANS D'ACTION FRANÇAISE ».

L'année littéraire 1927 s'est ouverte, comme une privilégiée, par un volume de maître: « Dix ans d'Action française » par l'abbé Lionel Groulx.

L'oeuvre doctrinale de l'auteur, ainsi réunie et condensée, ne pouvait venir à une heure plus propice. Depuis quelques années, on semble s'être concerté, dans certains milieux, pour propager des termes imprécis, des formules tendancieuses, des doctrines fausses intéressant notre problème national.

Le volume de l'abbé Groulx est justement destiné à fournir les

mises au point et les correctifs nécessaires. « Unité nationale », patriotisme « Canadien tout court », etc., y reçoivent « leur leçon ». Bref, c'est « un livre qui s'impose », écrirait Frédéric Duval. — \$0.75 broché; \$1.25 relié « Aux lys d'or ».

« LE PROBLÈME SOCIAL ».

M. Arthur St-Pierre, publiciste s'est déjà acquis une réputation en sociologie, que ne dément pas son dernier volume. La juxtaposition des divers aspects traités par l'auteur, sous l'inspiration des circonstances, rendra un réel service aux chefs de file soucieux de corriger les malaises qui pénètrent déjà notre société. (\$1.00, broché).

« LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE » (vient de paraître).

L'oeuvre de M. Georges Landreau est la plus complète en son genre. C'est un traité destiné aux professeurs aussi bien qu'aux élèves, aux parents aussi bien qu'aux familles entières, à tout Canadien français, en un mot, désireux de soigner son langage, de le corriger, de le perfectionner.

La grande originalité de l'ouvrage naît de son entière adaptation aux besoins du peuple canadien-français. Elimination méthodique des anglicismes, procédés de bonnes articulation, prononciation et ponctuation, voilà les principaux chapitres du volume. Il est à lire, et à relire. \$1.00 broché, \$1.50 relié.

« LA CONQUÊTE DES MARCHÉS EXTÉRIEURS »,

(en préparation).

M. Henry Laureys, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales et économiste bien connu, vient de présenter une thèse qui lui a mérité le titre de Docteur en Sciences Sociales Économiques et Politiques à l'École de l'Université de Montréal. C'est cette thèse économique, intéressant le Canada entier, que nous aurons l'honneur de publier sous peu. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

QUATRE AUTRES VOLUMES.

Nous avons déjà annoncé la suite de « Notre légende dorée », par un frère Mariste, volume de 300 pages qui s'intitulera: *Histoires canadiennes pour Catéchismes*.

Nous pouvons ajouter à cette série les volumes suivants :

Aux feux de la Rampe — choix de pièce de théâtre, par Marie-Claire Daveluy.

La peur d'aimer — roman patriotique dû à la plume de Mlle Yvonne Labelle.

Essai sur la psychologie religieuse de William James — études philosophiques de M. Hermas Bastien, professeur et directeur de la Ligue d'Action Française.

Nous donnerons un résumé bibliographique de ces quatre volumes le mois prochain.

Albert LÉVESQUE.

AVERTISSEMENT À NOS LECTEURS.

Deux motifs bien légitimes nous justifient de consacrer quelques pages de notre revue aux annonces : diminuer nos frais de publication, et faire connaître à nos lecteurs les divers organismes économiques ou sociaux qui peuvent, à l'occasion, leur être utiles.

Sous cette inspiration, nous cherchons à augmenter l'espace ainsi consacré. Et pour éviter des ennuis possibles, il peut être utile de classifier nos annonces d'après un certain choix.

D'APRÈS LEUR NATURE :

- 1o annonces d'institutions d'enseignement ;
- 2o annonces d'institutions financières : banques, assurances ;
- 3o annonces professionnelles ;
- 4o annonces d'entreprises industrielles ;
- 5o annonces d'entreprises commerciales ;
- 6o annonces d'entreprises de spéculation : exploitation de mines, etc.

D'APRÈS LEUR CARACTÈRE NATIONAL :

- 1o annonces d'institutions exclusivement canadiennes-françaises ;
- 2o annonces d'institutions canadiennes mixtes qui ne comptent pas de concurrents canadiens-français ;
- 3o annonces d'institutions étrangères qui comptent des concurrents canadiens-français, ces derniers nous ayant refusé leur annonce.

REMARQUES :

Le fait d'accepter les annonces d'une firme ou d'une entreprise quelconque, ne constitue pas par lui-même une garantie ; n'ajoute rien à la valeur intrinsèque de l'entreprise ; n'exempte aucunement le lecteur d'user de prudence et de discrétion ; n'autorise personne à engager notre responsabilité morale au bénéfice de leur entreprise particulière.

Cette mise au point s'applique davantage quand il s'agit d'entreprises de spéculation, qui, par leur nature même, exigent une rigoureuse prudence.

Albert LÉVESQUE, gérant.